REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail – Progrès

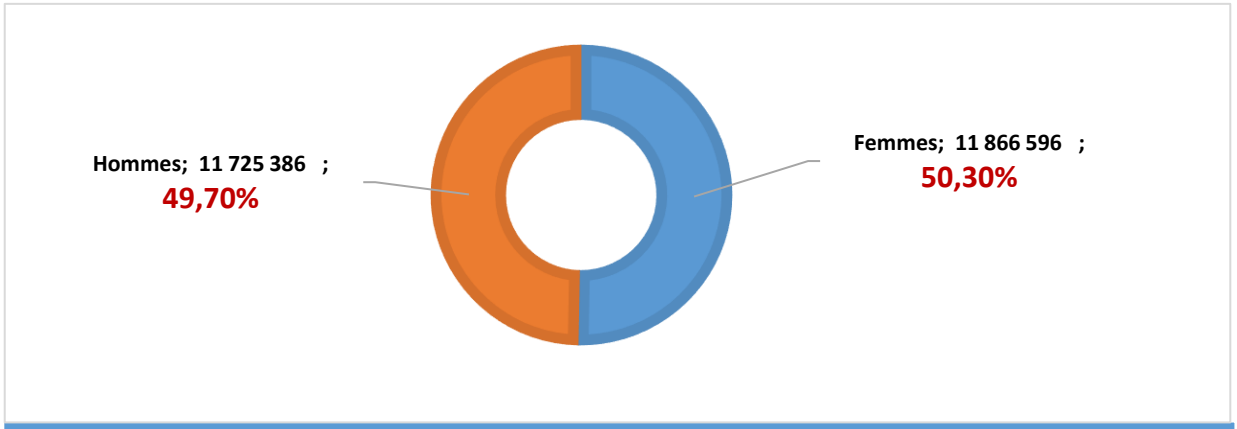
CABINET DU PREMIER MINISTRE

=-=-=-=-=-

OBSERVATOIRE NATIONAL POUR LA PROMOTION DU GENRE (ONPG)

=-=-=-=-=-

SECRETARIAT PERMANENT



Rapport d'Analyse des inégalités de genre au Niger

Edition 2022

Juin 2023

Contenu

LISTE DES TABLEAUX 2

LISTE DE GRAPHIQUES 3

SIGLE ET ABREVIATIONS 3

INTRODUCTION 5

I- PRESENTATION DE L'ONPG 5

1.1. Cadre institutionnel 5

1.2. Missions de l'ONPG 6

1.3. Organes de l'ONPG 6

1.4. Système de veille et d'alerte au sein de l'ONPG 6

II- CLARIFICATIONS DES PRINCIPAUX CONCEPTS 7

III- OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET CHAMPS 9

3.1. Objectifs de l'étude 9

3.2. Résultats attendus 9

3.3. Champ de l'étude 9

IV- ANALYSE DU CONTEXTE DE L'ETUDE 9

4.1. Contexte international 9

4.2. Contexte continental, régional et sous régional 9

4.3. Contexte national 10

V- PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES 11

5.1. Données sociodémographiques 11

5.2. Violences basées sur le genre 15

5.3. Accès à l'éducation et formation 18

5.4. Amélioration de la qualité de l'éducation 21

5.5. Développement de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle 22

5.6. Enseignement technique et formation professionnelle 23

5.7. Accès aux services de la santé 24

5.8. Accès aux TICS 25
5.9. Participation économique des hommes et des femmes 26
5.10. Participation politique des hommes et des femmes 29
5.11. Participation à la gestion sécuritaire et au maintien de la paix 34
5.12. Indices d'inégalités 35
VI- DIFFICULTES RENCONTRE ET LIMITES DE L'ETUDE 38
6.1. Difficultés rencontrées 38
6.2. Limites de l'Etude 38
CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS 38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Structure par groupe d'âge et sexe de la population en 2021 et 2022 au 1er Juillet 12
Tableau n°2 : Proportions en (%) par sexe des enfants de moins de 18 ans dans la population totale de 2019 à 2022 12
Tableau n°3 : Répartition (%) des personnes âgées de 60 ans et plus selon le sexe de 2019 à 2022 13
Tableau n°4 : Espérance de vie à la naissance par année et selon le sexe 13
Tableau n°5 : Evolution en (%) des maladies des enfants (toux, fièvre et diarrhée) par sexe de 2006 à 2021 13
Tableau n°6 : Evolution de prévalence de la malnutrition chronique et aigue en (%) selon le sexe des enfants de 0 à 59 mois de 2018 à 2022 13
Tableau n°7 : Evolution du pourcentage des enfants de moins de 5 ans ayant dormis sous une MILDA 14
Tableau n°8 : Répartition des naissances vivantes par région selon le sexe, rapport de masculinité à la naissance 14
Tableau n°9 : Espérance de vie (projection 2021 issue du dernier RGPH 2012) 14
Tableau n°10 : Taux brut du pré-primaire 18
Tableau n°11 : Taux brut d'admission (TBA) et Taux brut de scolarisation (TBS) 18
Tableau n°12 : Taux de transition, d'admission et de scolarisation 19

Tableau n°13 : Taux de transition, d'admission et de scolarisation 20
Tableau n°14 : Taux d'achèvement primaire (TAP) 21
Tableau n°15 : Taux global d'achèvement au cycle de base 2 21
Tableau n°16 : Taux global d'achèvement au cycle moyen 21
Tableau n°17 : Indicateurs d'alphabétisation 22
Tableau n°18 : Indicateurs de l'éducation non formelle 22
Tableau n°19 : Répartition des taux d'activités par région 27
Tableau n°20 : Répartition des actifs occupés en (%) par région selon le sexe en 2021 27
Tableau n°21 : Demandes d'emploi adressées à l'ANPE par sexe de 2015 à 2022 28
Tableau n°22 : Répartition des élues par scrutin selon le sexe en 2020 29
Tableau n°23 : Postes des DG, Directeurs centraux et régionaux 32
Tableau n°24 : Synthèse des postes de responsabilité au sein des Ministères et Institutions . 32
Tableau n°25 : IDHI du Niger pour 2022 35
Tableau n°26 : Développement et inégalité de genre au Niger en 2022 35

LISTE DE GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Population du Niger en 2022 11
Graphique n°2 : Prévalence (%) des VBG au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois selon le sexe, Niger 2021 15
Graphique n°3 : Proportion (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant subi une VBG au cours des 12 derniers mois 15
Graphique n°4 : Prévalence (%) de la maltraitance psychologique/émotionnelle au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois (%), Niger 2021 16
Graphique n°5 : Répartition des apprenants au niveau de l'enseignement technique et professionnel selon le sexe 23
Graphique n°7 : Représentation diplomatique 32
Graphique n°8 : Représentation diplomatique 33

SIGLE ET ABREVIATIONS

CEDAW	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CFEB	Commission du Fichier Electorale Biométrique
CNDH	Commission National des Droits Humains
COVID-19	Corona virus 2019

IDG	Indice de développement de genre
IDH	Indice de Développement Humain
IDHI	Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités
IIG	Indice d'inégalité de genre
INS	Institut National de la Statistique
MPPFPE	Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG/AD	Organisation Non Gouvernementale et Association de Développement
ONPG	Observatoire National pour la Promotion du Genre
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PNG	Politique Nationale Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRN	Présidence de la République du Niger
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
USAID	United States Agency for International Development
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

INTRODUCTION

Le Niger, pays sahélien d'Afrique de l'Ouest, a une population de plus de 22 millions d'habitants (selon les projections de l'INS) dont plus de 2/3 sont jeunes et la majorité de sexe féminin. La question du genre constituant une véritable préoccupation des plus hautes autorités, le pays a adopté et signé plusieurs conventions internationales et souscrit à des engagements internationaux, régionaux et sous régionaux prônant l'égalité du genre, dont la plupart ont été transposés dans l'arsenal juridique national.

Malgré ce contexte juridique favorable à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, on constate une persistance de certaines inégalités de genre surtout en ce qui concerne l'accès aux ressources, à la santé, à l'éducation. Ces inégalités sont les conséquences de l'extrême pauvreté chez les femmes (trois pauvres sur quatre sont des femmes).

Dans le souci de la matérialisation du respect et de l'application des conventions internationales, lois et règlements, les plus hautes autorités du Niger ont mis en place un mécanisme de veille, d'alerte, d'analyse des relations hommes Femmes, le suivi des institutions en charge des questions genre et d'évaluer la persistance des inégalités sociales.

Dans ce cadre, le Niger a adopté la loi nº 2000-008, instituant, sur une base transitoire, le système de quota ainsi que les textes modificatifs et complémentaires subséquents tel que susmentionné.

En 2019, l'ONPG a produit un rapport sur les inégalités conformément à l'article 3 du décret N°2017-428 du 24 mai 2017 qui stipule : « l'ONPG est chargé de promouvoir le genre. Il s'assure que les politiques, les programmes et les projets de développement contribuent à réduire les écarts et les inégalités entre les hommes et les femmes ». Ce rapport a permis à l'ONPG de : (i) évaluer la persistance des inégalités du genre ; (ii) mesurer les indicateurs sur l'évolution du respect de l'équité du genre ; (iii) informer et diffuser autant que de besoin, les données indispensables sur le respect des dispositions de la loi sur le quota et de toutes celles relatives à la promotion du genre et (iv) aider les pouvoirs publics ainsi que les acteurs politiques, économiques et sociaux dans leurs prises de décisions ;

L'analyse et l'évaluation de la dimension genre s'avèrent fondamentales pour mettre en exergue les statistiques publiques des femmes et des hommes dans un domaine donné. Elle a pour finalité de mettre en évidence les inégalités et leurs causes dans la perspective d'apporter des solutions appropriées.

Le présent rapport qui constitue la 3ème édition après celui de 2021, dresse un état des lieux des inégalités entre les hommes et les femmes au sein des ministères et institutions. Il s'articule autour de deux (2) principales parties. La première partie porte sur la présentation de l'ONPG, la méthodologie et dresse une analyse contextuelle de l'étude. Elle présente la clarification des principaux concepts et l'étude. La deuxième partie a trait à la présentation et analyse des données ainsi que les difficultés rencontrée et limites de l'étude.

L'élaboration de ce rapport s'est faite à travers deux (2) principales phases déclinées en étapes. Il s'agit de : (i) phase de collecte et analyse des données (conception des outils de collecte des données et collecte, traitement et analyse des données) et (ii) phase de rédaction et de validation du rapport (rédaction, enrichissement et validation du document).

I- PRESENTATION DE L'ONPG

1.1.Cadre institutionnel

L'Observatoire National pour la Promotion du Genre du genre (ONPG) est créé par le décret n°2015-524/PRN/MP/PF/PE du 2 octobre 2015 sous la tutelle du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Après deux années d'expérience, une réflexion a été

menée entre les acteurs concernés par le genre pour rehausser l'ancrage institutionnel de l'ONPG.

Le premier décret a été abrogé et remplacé par le décret N°2017-428 du 24 mai 2017 qui rattache l'ONPG au Cabinet du Premier avec une mission de promotion, de suivi, d'évaluation, d'alerte sur les questions genre au plan national.

L'ONPG est un organe dont sa mission première est de fournir des données pour aider les autorités à prendre des décisions dans l'amélioration des conditions de vie des groupes les plus vulnérables et dans la recherche du mieux-être des hommes et des femmes actives dans les secteurs socio professionnels.

1.2.Missions de l'ONPG

Selon le décret n°2017-428 du 24 mai 2017, l'ONPG a pour mission de :

- Rassembler toutes les données et informations relatives aux questions du genre au Niger ;
- Évaluer la persistance des inégalités du genre ;
- Mesurer les indicateurs sur l'évolution du respect de l'équité du genre ;
- Formuler des propositions et des recommandations de reformes des textes législatifs et réglementaires afin de prévenir et de résorber les inégalités du genre ;
- Informer et diffuser autant que de besoin, les données indispensables sur le respect des dispositions de la loi sur le quota et de toutes celles relatives à la promotion du genre ;
- Émettre des avis sur les projets des textes législatifs et réglementaires dont il est saisi ;
- S'autosaisir des questions relatives au genre ;
- Aider les pouvoirs publics ainsi que les acteurs politiques, économiques et sociaux dans leurs prises de décisions ;
- Veiller à l'application effective des textes nationaux, régionaux et internationaux en faveur du genre.

1.3.Organes de l'ONPG

Selon le Décret n°2017-428/PRN/PM du 24 mai 2017, l'ONPG comprend les organes suivants :

- Le Secrétariat Permanent de l'ONPG comprend :
 - Bureau d'orientation politique et de coordination
 - Bureau de politique de promotion du Genre
 - Bureau de contrôle et de suivi/évaluation
 - Bureau administratif et financier
- Le Comité Consultatif de I 'ONPG qui est composé de 27 structures (Ministères, Institutions, Etablissement Publics, OSC)

1.4.Système de veille et d'alerte au sein de l'ONPG

La veille, selon la définition de l'AFNOR (Association Française de Normalisation), est une « activité continue en grande partie itérative visant à une surveillance active de l'environnement technologique, commercial, pour en anticiper les évolutions ».

Dans le cadre de la promotion du genre, la veille est une activité continue de collecte, traitement et analyse des données, de diffusion des informations et de la mise en œuvre des actions/recommandations qui suivront.

Sur le plan social, la veille genre vise à établir une surveillance de la société nigérienne dans son ensemble en cherchant à identifier ses évolutions cachées au travers l'analyse des signaux faibles sur l'évolution des comportements, des modes de vie par rapport aux inégalités liées au genre.

Du point de vue juridique et réglementaire, la veille permet à l'ONPG de surveiller au niveau national, l'application effective des textes liés aux droits des femmes, des petites filles et des personnes handicapées, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir.

Les nouveaux textes, les décrets et les réformes font partie des informations à prendre en compte.

Au niveau régional, continental et international, la veille permet de rechercher les évolutions des textes de loi comme des normes et règlements pouvant avoir une incidence sur les inégalités et la promotion du genre au Niger.

Les nouveaux accords, traités, engagements font partie des informations à prendre en compte.

II- CLARIFICATIONS DES PRINCIPAUX CONCEPTS

Inégalités **:** Les inégalités entre les sexes signifient non seulement renoncer à l'importante contribution que les femmes peuvent apporter à l'économie, mais aussi perdre le bénéfice d'années d'investissements dans l'éducation des filles et des jeunes femmes. En exploitant au mieux les talents, on peut s'assurer que les femmes et les hommes aient les mêmes chances d'apporter leur pierre à l'édifice, aussi bien dans la sphère familiale qu'au travail, ce qui concourt au bien-être des uns comme des autres, et plus généralement de la société. » Plusieurs études récentes réalisées au niveau macroéconomique montrent la pertinence des actions visant l'égalité femmes-hommes : davantage d'égalité en matière d'accès à l'éducation, à la santé, aux ressources financières et aux opportunités économiques contribuent à la croissance et à la cohésion sociale.

Inégalité monétaire : **différences de revenu** ou de **consommation** (en dépit de l'intitulé, cette catégorie inclut aussi les **revenus non-monétaires** qui représentent un volume considérable dans les pays en développement)

Inégalité des conditions de vie : différences dans les **possibilités d'accéder** aux services collectifs et de satisfaire des besoins considérés comme essentiels (alimentation, logement, santé, éducation, etc.)

Inégalité des capacités : différences dans les **moyens disponibles** dont les équipements et infrastructures, les actifs financiers, l'état sanitaire et le niveau d'éducation (repris sous le terme de capital humain), la disponibilité en temps (« capital-temps »), l'adhésion à des réseaux sociaux (capital social), etc. Ce type d'inégalité traduit une inégalité des chances.

Inégalité sociale : différences liées à des **aspects sociaux** (exemple : marginalisation des veuves)

Inégalité culturelle : différences liées à des **aspects culturels** (exemple : asymétrie des droits et obligations du mariage)

Inégalité politique : différences dans les **possibilités de prendre des décisions** de manière autonome et de participer aux prises de décision collective

Inégalité d'éthique : différences dans les **normes morales** qui ne s'appliquent pas de manière identique aux femmes et aux hommes.

Genre : c'est une construction sociale. En dépit de toute autre acception, il désigne les différences entre les hommes et les femmes liées au contexte social et culturel. Il sert à évoquer en général, les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attitudes qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes.

Quota : le quota est une mesure législative qui vise la promotion de l'égalité et de l'équité entre les êtres humains sujets de droit dans une société qui se veut démocratique. Il est souvent fondé sur la discrimination positive. En ce sens son institution vise principalement à réduire notamment à l'échelle nationale les éventuelles inégalités existantes entre les groupes sociaux, communautés ou catégories sociales. Il vise la promotion de l'équité et l'égalité de chance aux regard des dispositions des articles 3 et 4 de la loi n°2019-69 du 24 décembre2019 modifiant et complétant la loi 2000-008 du 07 juillet 2000 instituant le système de quota au Niger. Dans le cadre de cette étude, il faut entendre par quota, la part minimale de 25% des femmes candidates, ainsi que des élues aux élections législatives, régionales et municipales.

Poste électif : c'est un poste pourvu ou à pourvoir à la suite d'une élection tant au niveau national, régional que communal. Il est obtenu à la suite de la participation à la compétition électorale inhérente à l'obtention de ce dernier.

Poste nominatif : c'est un poste pourvu à travers une nomination. Son obtention est sujette à une décision politico-administrative souvent calquée à la base la confiance que le pourvoyeur prouve sur la personne nommée.

Loi sur le quota : c'est une disposition législative à caractère contraignant avec pour finalité la promotion du genre et l'éviction des inégalités sociales de quelques natures que ce soit. Plus spécifiquement, la loi sur le quota dans le cadre de cette étude, vise l'institution d'un système de quota dans les fonctions électives et nominatives (au Gouvernement et dans l'administration publique de l'Etat) au Niger.

Définition des VBG : La violence désigne tout acte perpétré sur une personne contre son gré et qui est susceptible de lui causer des dommages physiques, émotionnels et économiques.

La définition des VBG est assez complexe dans la mesure où il existe une grande variété de définitions variant selon les disciplines scientifiques et surtout les institutions qui traitent des VBG. Elles peuvent également varier d'un pays à l'autre ou d'un prestataire de la prise en charge (PEC) à l'autre. Mais par souci de comparabilité internationale, la nomenclature de l'Inter-Agency Standing Committee (IACS) sera utilisée dans le cadre de cette enquête.

D'après l'IASC, la violence basée sur le genre est un terme générique décrivant les actes préjudiciables commis contre le gré de quelqu'un, en se fondant sur les différences établies par la société entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire les différences de genre. Sont concernés tous les actes causant un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et d'autres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée[1].

[1] Ces développements sont tirés de : IASC, Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement, 2015, p.5.

III- OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET CHAMPS

3.1. Objectifs de l'étude

L'objectif global du rapport sur les inégalités au Niger est de contribuer à assurer le suivi, l'évaluation et l'alerte permanente du respect de l'équité du genre. De façon spécifique, il s'agit de dresser un bilan des inégalités dans la société nigérienne, et de leur évolution.

3.2. Résultats attendus

Les résultats attendus de l'étude sont :

- Rapport sur les inégalités ;
- Dépliant sur les inégalités en chiffre.

3.3. Champ de l'étude

Le Rapport sur les inégalités présente un état des lieux des inégalités au Niger. Il s'agit des inégalités de revenus, d'éducation, de santé, d'agriculture/élevage, de travail, de modes de vie.

IV- ANALYSE DU CONTEXTE DE L'ETUDE

4.1. Contexte international

Le Niger a ratifié la plupart des traités favorables à la participation politique des femmes dont :

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui consacre l'Egalité des droits entre hommes et femmes y compris dans les domaines de participation à la vie politique et publique, voire la possibilité de représenter le Gouvernement à l'échelon international.

L'Accord de Paris sur le climat (2015) **:** "Les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits humains, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations."

L'Agenda 2030 (Objectifs de Développement Durable, ODD) notamment l'Objectif ***5*** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

4.2. Contexte continental, régional et sous régional

Au plan continental, le Niger est partie prenante :

- De la Déclaration solennelle des Chefs d'État Africains sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Addis-Abeba, juillet 2004) qui prône le principe de la parité entre les hommes et les femmes dans la prise de décision.
- De ***l'Agenda 2063 de l'Union Africaine*** « ***l'avenir que nous voulons pour l'Afrique*** » : Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et se préoccupant du bien-être de ses enfants (***aspiration n°6***).

- ***De la charte de l'Union africaine*** qui dispose qu'il incombe à l'État « d'éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes et d'assurer la protection des droits de la femme, tel que stipulé dans les déclarations et conventions internationales ».
- ***De l'acte additionnel de la CEDEAO N° A/SA.02/05/15 et sa feuille de route*** relative à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO, adoptés le 19 mai 2015 à Accra.
- ***De la vision 2050 de la CEDEAO :*** *Transformation et Développement Inclusif et Inclusion sociale (pilier 4) et Inclusion des femmes, des jeunes et des enfants (pilier 5) ;*
- ***De la politique commune de l'UEMOA*** en matière d'égalité entre les sexes, adoptée en mars 2016.

4.3. Contexte national

La constitution du 25 novembre 2010 du Niger reconnaît aux hommes et aux femmes les mêmes droits d'accès aux services et aux ressources. L'article 10 de la Constitution dispose que : « ***Tous les Nigériens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toutefois, l'accès des femmes aux mandats électoraux, aux fonctions électives et aux emplois publics peut être favorisé par des mesures particulières prévues par la loi ».***

Elle dispose à son article 22 que : « ***L'État veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées. Les politiques publiques dans tous les domaines sont prévues pour leur épanouissement et leur participation au développement national. L'État prend, en outre, les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée*** ».

En plus de la constitution, il existe d'autres lois et règlements promouvant l'égalité des droits entre les hommes et les femmes au Niger. A titre illustratif, en mai 2011, la Charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias a été signée. Ensuite la loi nº 2012-45 adoptée en 2012 interdit toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la race, la religion, le handicap ou le VIH/SIDA de la part des employeurs.

Il importe de rappeler aussi la loi nº 2000-008, instituant, sur une base transitoire, le système de quota dans les fonctions électives et les textes modificatifs subséquents.

La loi sur le quota est une mesure temporaire positive et proactive visant à réduire les disparités entre les femmes et les hommes et à promouvoir l'autonomisation des femmes pour une période bien déterminée.
La Politique Nationale Genre(PNG) adoptée en 2008 et révisée en 2017 dispose que *« les* ***femmes et les hommes du pays jouissent de conditions égales pour exploiter pleinement leurs droits humains pour contribuer à part égale au développement national, politique, économique, social et culturel et à la réduction de la pauvreté et pour bénéficier à part égale des retombées de la croissance économique****. »* enfin une Charte des Partis Politiques a été adoptée. C'est effectivement dans le présent contexte qu'intervient la présente étude dont la problématique et les objectifs sont déclinés dans la suite du présent rapport.

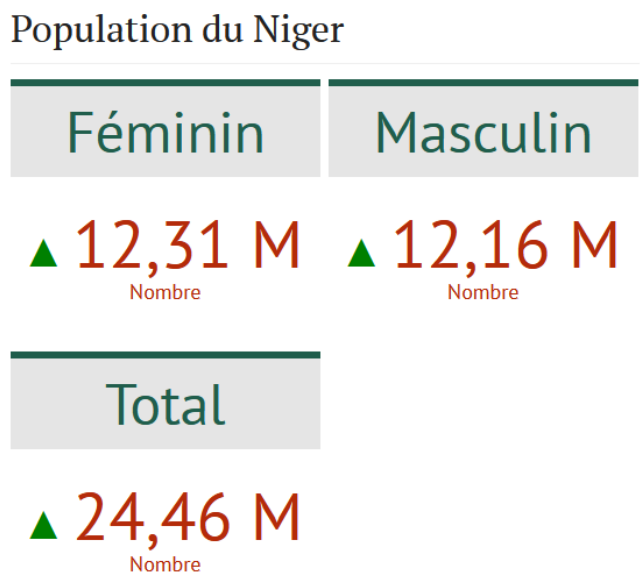
V- PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

5.1. Données sociodémographiques

❖ **Population**

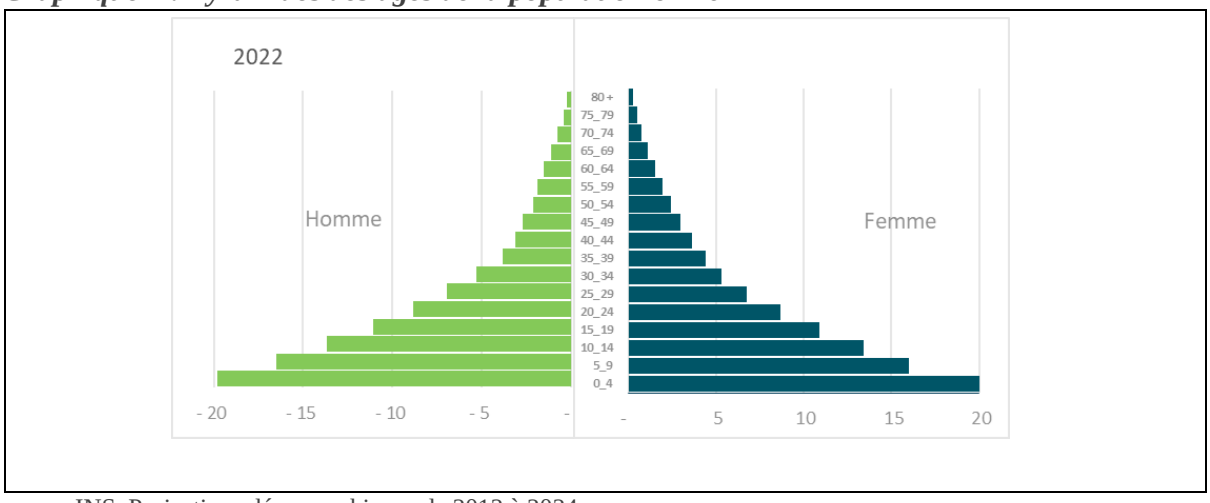
Selon la projection démographique de l'INS, le Niger compte 24,46 millions habitants en 2022 dont femmes 12,31 millions de femmes, soit 50,33% contre 50,30% en 2021.

Graphique n°1 : Population du Niger en 2022



Source INS : Projection démographique du Niger

Graphique 1 : Pyramides des âges de la population en 2022



Source : INS, Projections démographiques de 2012 à 2024

A ce niveau, le nombre de naissances du sexe féminin se situe à 355 358 contre 365 602 pour le sexe masculin, soit un rapport de masculinité à la naissance de 102,9. Toutefois, les régions de Tillabéri et Niamey présentent une situation contraire avec des rapports de masculinité respectifs de 97,9 et 98,2.

Tableau n°1 : Structure par groupe d'âge et sexe de la population en 2021 et 2022 au 1er Juillet

Groupes d'âges	2021			2022		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
0-4	2 301 376	2 336 699	4 638 074	2 371 790	2 406 419	4 778 214
5-9	1 921 711	1 940 932	3 862 644	1 986 995	2 006 216	3 993 209
10-14	1 587 047	1 600 145	3 187 194	1 648 207	1 660 539	3 308 745
15-19	1 284 521	1 296 185	2 580 707	1 339 114	1 349 611	2 688 723
20-24	1 018 485	1 030 942	2 049 429	1 065 083	1 076 239	2 141 324
25-29	795 226	808 840	1 604 066	832 669	846 516	1 679 183
30-34	631 411	614 233	1 245 642	656 367	648 305	1 304 670
35-39	527 621	442 005	969 632	542 942	468 867	1 011 804
40-44	433 653	375 130	808 783	449 959	379 570	829 532
45-49	350 842	319 649	670 492	363 376	329 797	693 170
50-54	288 707	252 230	540 934	297 056	261 001	558 059
55-59	232 570	232 243	464 813	240 535	230 315	470 848
60-64	178 422	179 326	357 746	185 418	187 740	373 158
65-69	129 188	137 706	266 894	133 982	139 224	273 208
70-74	94 810	88 571	183 385	95 697	93 298	188 997
75-79	57 855	46 571	104 428	59 998	48 712	108 713
80 et plus	33 163	23 972	57 136	35 836	25 989	61 823
Total	**11 866 608**	**11 725 379**	**23 591 999**	**12 305 024**	**12 158 358**	**24 463 380**

Sources : INS, Projections démographiques de 2012 à 2024

❖ Enfants de moins de 18 ans

Selon les projections de l'INS, la proportions des filles de moins de 18 ans dans la population totale est de 55,6% contre 56,9% pour les garçons. Globalement, cette proportion se situe à 56,3% en 2022 tout sexe confondu.

Tableau n°2 : Proportions en (%) par sexe des enfants de moins de 18 ans dans la population totale de 2019 à 2022

Années	Sexe		
	Femme	Homme	Total
2021	55,7	57,1	**56,4**
2022	55,6	56,9	**56,3**

Sources : INS, Projections démographiques de 2012 à 2024

❖ **Personnes âgées de 60 ans et plus**

Tableau n°3 : Répartition (%) des personnes âgées de 60 ans et plus selon le sexe de 2019 à 2022

Années	Sexe		Total	Proportion des personnes âgées dans la population totale (%)
	Femmes	Hommes		
2021	51,2	48,8	100	4,110
2022	50,8	49,2	100	4,112

Sources : INS, Projections démographiques de 2012 à 2024

❖ **Esperance de vie à la naissance**

Tableau n°4 : Espérance de vie à la naissance par année et selon le sexe

Années	Ensemble	Homme	Femme
2021	**73,3**	72,7	73,8
2022	**73,4**	72,9	73,9

Source : INS, Projections démographiques de 2012 à 2024.

❖ **Morbidité**

Tableau n°5 : Evolution en (%) des maladies des enfants (toux, fièvre et diarrhée) par sexe de 2006 à 2021

Années	Sexe	Pourcentage d'enfants avec des symptômes d'IRA	Pourcentage d'enfants avec de la fièvre	Diarrhée
2012	**Masculin**	4,3	14	14,8
	Féminin	4,4	14,5	13,5
	Ensemble	**4,4**	**14,2**	**14,1**
2021	**Masculin**	2,4	11,2	10,1
	Féminin	2,0	11,2	9,0
	Ensemble	**2,2**	**11,2**	**9,5**

Sources : INS, EDSN-MICS 2006 et 2012 et ENAFEM 2021

Tableau n°6 : Evolution de prévalence de la malnutrition chronique et aigue en (%) selon le sexe des enfants de 0 à 59 mois de 2018 à 2022

Années	Malnutrition Chronique		Malnutrition aiguë globale	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
2021	45,5	41,5	15,1	11,8
2022	49,8	44,1	13,6	10,9

Sources : INS, SMART 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022

❖ **Utilisation des moustiquaires imprégnées**

Tableau n°7 : Evolution du pourcentage des enfants de moins de 5 ans ayant dormis sous une MILDA

Sexe	2006	2012	2021
Filles	15,00	20,40	40,6
Garçons	15,20	19,90	43,0
Ensemble	**15,10**	**20,10**	**41,8**

Sources : INS, EDSN-MICS 2006, 2012 et ENAFEM 2021

Tableau n°8 : Répartition des naissances vivantes par région selon le sexe, rapport de masculinité à la naissance

Région	Masculin	Féminin	Rapport de masculinité à la naissance
Agadez	8659	8239	105,1
Diffa	11011	10340	106,5
Dosso	45011	44016	102,3
Maradi	74086	73747	100,5
Tahoua	72650	64748	112,2
Tillaberi	58402	59626	97,9
Zinder	79199	77759	101,9
Niamey	16584	16883	98,2
Ensemble	**365 602**	**355 358**	**102,9**

Source INS : Projection démographique du Niger

Le tableau 2 indique la durée de vie des femmes dépasse celle des hommes de 1 an 7 mois en se situant à 65,7 ans en 2021.

Tableau n°9 : Espérance de vie (projection 2021 issue du dernier RGPH 2012)

Indicateurs Sociaux	Homme	Femme	Total
Espérance de vie (projection 2021 issue du dernier RGPH 2012)	64	65,70	65

Source INS : Projection démographique du Niger, 2021

❖ **Flux migratoires**

Globalement, parmi les migrants enregistrés en 2019, les femmes représentent 45,87% contre 54,13% d'hommes sur un flux de 695 814. Toutefois, au niveau des immigrés, cette proportion des femmes se situe 52,6% contre 47,4% pour les hommes, soit respectivement 154 735 femmes et 139 426 hommes.

5.2. Violences basées sur le genre

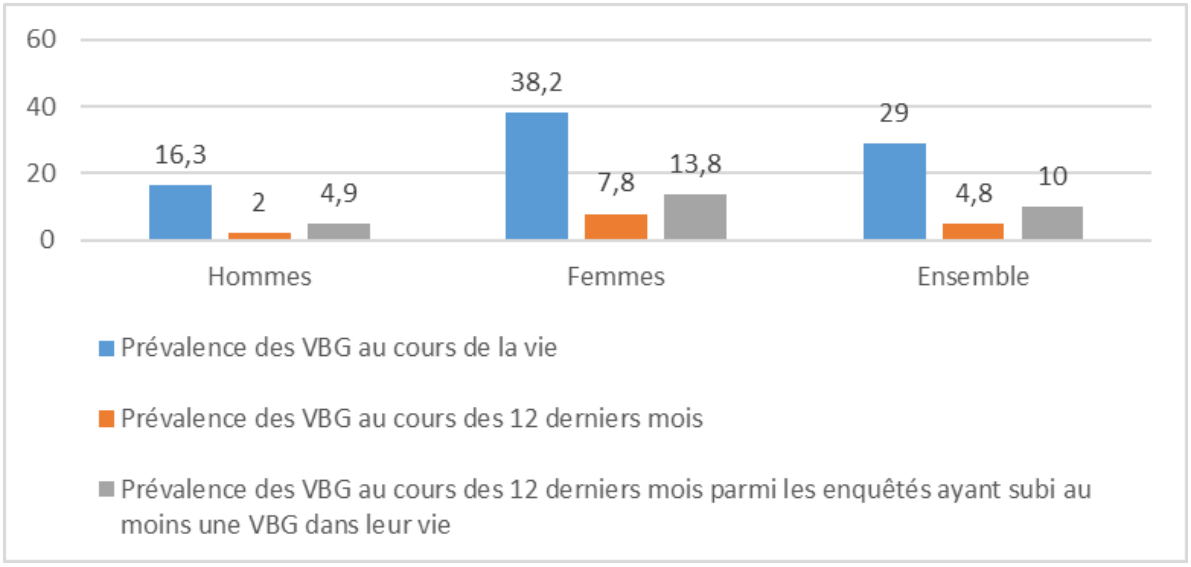
Sur l'ensemble et selon le niveau d'instruction et d'alphabétisation, les femmes sont les plus victimes des VBG (13,8%) par rapport aux hommes (4,9%).

La prévalence des VBG au cours de la vie est de 29,0%, soit respectivement 38,2% chez les femmes et 16,3% chez les hommes.

Au cours des douze derniers mois, la prévalence est de 4,8%, avec 7,8% chez les femmes et à 2,0% chez les hommes.

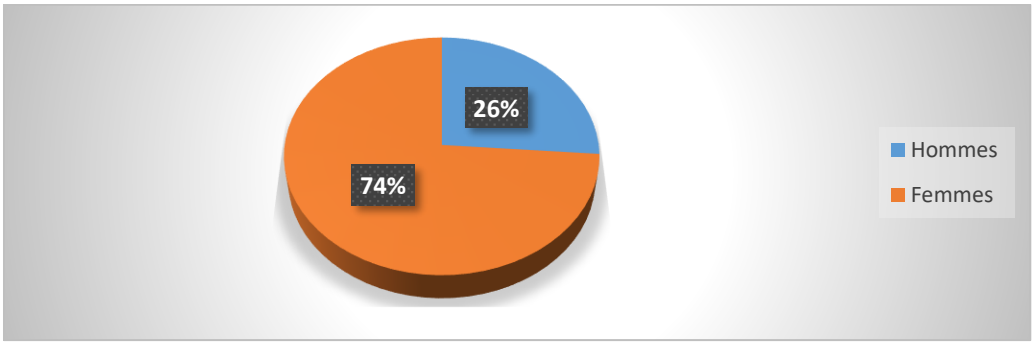
Au cours des douze derniers mois, la prévalence des VBG parmi les enquêtés ayant déclaré avoir déjà subi une VBG au cours de leur vie est estimée à 10,0% dont 13,8% chez les femmes contre 4,9% chez les hommes.

Graphique n°2 : Prévalence (%) des VBG au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois selon le sexe, Niger 2021



Source : Etude sur l'Ampleur et les Déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger, 2021

Graphique n°3 : ***Proportion (%) des femmes de 10-59 ans et des hommes de 10-69 ans ayant subi une VBG au cours des 12 derniers mois***

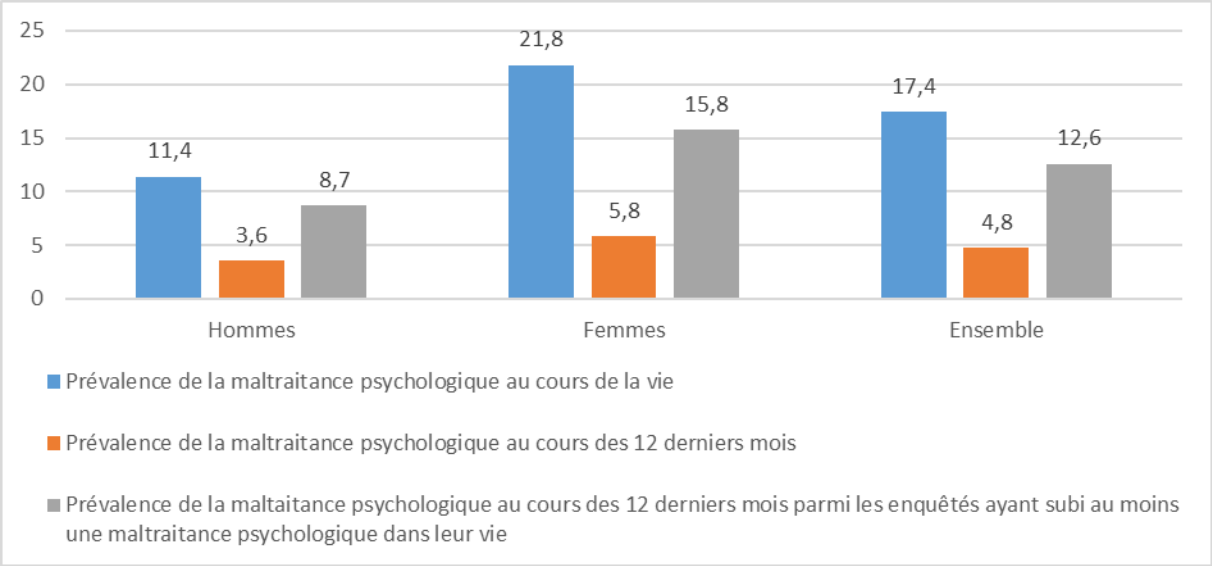


Source : Etude sur l'Ampleur et les Déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger, 2021

Les résultats de l'étude montrent que 17,4% des personnes enquêtées ont été victimes de maltraitance psychologique/émotionnelle au cours de leur vie. Cette proportion est plus importante chez les femmes (21,8%) que chez les hommes (11,4%).

Au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête, la prévalence s'établit à 4,8% dont 5,8% des femmes et 3,6% des hommes.
La prévalence de la maltraitance psychologique/émotionnelle au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête parmi les enquêtés ayant déclaré avoir subi une VBG au cours de leur vie est de 12,6%, avec 15,8% chez les femmes et 8,7% chez les hommes (Graphique 4.1.).

Graphique n°4 : Prévalence (%) de la maltraitance psychologique/émotionnelle au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois (%), Niger 2021



Source : Etude sur l'Ampleur et les Déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger, 2021

Les pratiques néfastes sont des pratiques discriminatoires implantées de longue date au point que certaines cultures et sociétés finissent par les considérer comme acceptables, mais qui portent atteinte aux droits humains, notamment des femmes et des filles.

Les pratiques néfastes les plus répandues au Niger sont le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines (MGF), qui ont des conséquences graves sur la santé, l'éducation, l'autonomie et la dignité des femmes et des filles.

Le mariage d'enfants est le fait de marier une fille ou un garçon avant l'âge de 18 ans. Au Niger, le taux de prévalence du mariage d'enfants est le plus élevé au monde, avec 76% des filles mariées avant 18 ans et 28% avant 15 ans. Les causes du mariage d'enfants sont multiples et liées à la pauvreté, aux normes sociales, à l'insécurité ou à la pression familiale.

Les MGF sont des interventions qui altèrent ou lèsent intentionnellement les organes génitaux féminins pour des raisons non médicales. Au Niger, le taux de prévalence des MGF est de 2% au niveau national, mais il varie selon les régions et les groupes ethniques. Les MGF sont pratiqués pour des raisons culturelles, religieuses ou traditionnelles, et sont souvent associées à la pureté, à la virginité ou à la fidélité des femmes.

Les pratiques néfastes sont contraires aux conventions internationales et régionales ratifiées par le Niger, telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) ou la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE).

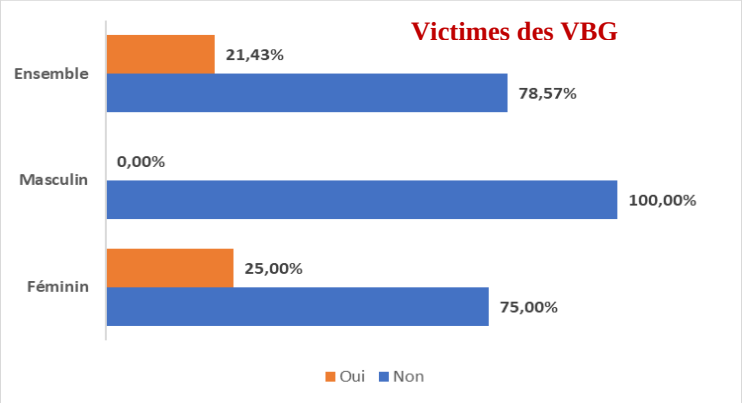
Résumé de l'enquête de perception sur les violences basées sur le genre

Q1 : Au cours des 12 derniers mois, avez-vous connu des agressions ?

21,43% des personnes interrogées déclarent avoir connu des agressions au cours des 12 derniers mois.

Il s'agit uniquement des femmes. Cela confirme le fait que les femmes sont les plus exposées.

A cet effet, 1 femmes sur 4 a été victime des agressions, soit 25% alors qu'aucun homme n'a été victime.

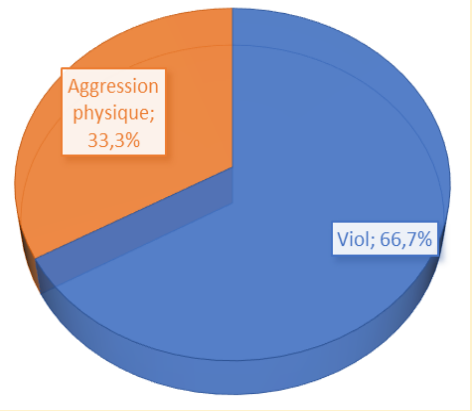


Q2 : Si oui, lesquelles ?

Il s'agit des violences suivantes : agression physique et viol. Les agresseurs sont essentiellement des jeunes et des copains. Les principaux lieux où se sont produits ce type de violence sont les lieux publics (rue, etc.), la famille et le lieu de travail.

Les conséquences de ces violences se résument comme suit : (i) la déscolarisation ; (ii) les grossesses non désirées ; (iii) les traumatismes ou troubles physique, mental et psychologique nécessitant un suivi psychologique et (iv) la sexualité durablement perturbée

Les victimes ont eu à contacter Police/gendarmerie et des numéros d'assistance. La fin du processus de plainte a permis aux victimes d'obtenir soit une assistance juridique, soit une assistance médicale.



Q3 : Quelles stratégies recommanderiez-vous pour l'éradication effective des VBG dans votre localité/région ?

L'ensemble des personnes interroger recommandent ce qui suit :
Que chacun trouve une occupation à faire
Sensibilisation à l'endroit des filles et jeunes sur leurs droits
Sensibilisation au niveau de toutes les couches du village
Dialogue
Sensibilisation Formation Punition

- Sensibilisation des parents et des jeunes filles, Punition des agresseurs
- Activités génératrices de revenus Équipement entreprenariat pour les femmes Vivres
- Formation aux métiers Éviter les prises de drogue et comprimé Encourager la scolarisation de la jeune fille
- Scolarisation de la jeunesse Connaître les limites de chacun que ça soit la jeune fille ou la femme
- Scolarisation de la jeune fille Aide aux jeunes fille Sensibilisation sur les VGB
- Scolarisation de la jeune fille Sensibilisation sur la vie associative Éviter les mariages précoces
- Sensibilisation des jeunes fille Insertion professionnelle des jeunes
- Sensibilisation des jeunes et des jeunes filles Sanction sévère à l´endroit de ceux qui posent l´acte Insertion sociale Promouvoir la Cohésion sociale
- Sensibilisation sur Le rôle de la jeune fille dans une société.

5.3. Accès à l'éducation et formation

Depuis plusieurs décennies, la dynamique démographique s'est érigée en défi majeur pour le Niger exerçant une forte pression sur le système éducatif. En matière d'accès, la croissance des effectifs scolarisés est non seulement rapide mais aussi variable selon le cycle considéré.

5.3.1. Préscolaire

Tableau n°10 : Taux brut du pré-primaire

Indicateurs	2020	2021	2022
Taux brut du pré-primaire	**12,00%**	**11,30%**	**11,09%**
Taux brut du pré-primaire des filles	12,30%	11,70%	11,20%

Source : Annuaires statistiques MEN

A la lecture du tableau ci-dessus, on constate que le taux brut de préscolarisation global est en régression continue sur la période 2020-2022 en passant de 12% à 11,1%. Ainsi, en 2022, il se situe à 2,3 points de pourcentage en deçà de sa valeur cible. Cet indicateur pour les filles a enregistré la même évolution que le global en passant de 12,3% en 2020 à 11,2% en 2022 avec un écart de 2,6 points de pourcentage en deçà de sa valeur cible.

La régression de cet indicateur pourrait s'expliquer par l'insuffisance de l'offre, surtout en milieu rural, liée en partie à la suppression des jardins d'enfants communautaires, à la non effectivité de la stratégie d'endossement des classes préscolaires aux écoles primaires en cours et subsidiairement à la fermeture de certaines écoles du préscolaire suite à la décision du Gouvernement après les drames meurtriers provoqués par les incendies à Niamey et Maradi.

5.3.2. Primaire

Tableau n°11 : Taux brut d'admission (TBA) et Taux brut de scolarisation (TBS)

Indicateurs	2020	2021	2022
Taux brut d'admission (TBA)	**95,90%**	**74,70%**	**86,70%**
Taux brut d'admission (TBA) des Filles	92,30%	71,80%	81,90%
Écart entre Régions de plus Fort et Faible TBA	40,00%	57,90%	61,90%
Taux brut de scolarisation (TBS)	**73,00%**	**68,30%**	**68,30%**
Taux brut de scolarisation (TBS) des Filles	69,10%	64,40%	64,30%
Ecart entre Régions de plus Fort et Faible TBS	57,60%	61,50%	69,70%

Source : Annuaires statistiques MEN

Pour le cycle primaire, on constate que le TBA, après avoir régressé de 95,9% en 2020 à 74,7% en 2021, a enregistré en 2022 une hausse de 12 points de pourcentage par rapport à sa valeur de 2021. Cet indicateur pour les filles a connu la même évolution que le global ; il a enregistré une régression de 20,5 points de pourcentage en 2021 par rapport à sa valeur de 2020 et une hausse de 10,1 points de pourcentage par rapport à sa valeur de 2021. En revanche, « Ecart entre Régions de plus Fort et Faible TBA » a cru de 40,0% en 2020 à 61,9% en 2022 c'est-à-dire sur la période 2020-2022, l'écart entre régions de plus fort et faible taux a continué à se dégrader.

Dans l'ensemble pour les valeurs cibles retenues de 2022, les indicateurs ne sont pas atteints à l'exception du TBA filles avec un gain positif de 0,1 entre les valeurs cibles et les valeurs atteintes. Cet effort pourrait s'expliquer en partie par les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la SNAEFFF.

Ces évolutions du TBA avec une tendance à la baisse peuvent s'expliquer par la fermeture des écoles à cause de l'insécurité dans la région de Tillabéri où le TBA est le plus bas, 70,8% en 2022 contre 93,3% en 2020. En 2021, la région qui a enregistré le plus faible TBA était Zinder avec 66,29% suivie de Tillabéri avec 66,49%.

Quant au TBS, il est en stagnation de 2021 à 2022 autour de 68,3% après sa régression en 2021 de 4,7 points de pourcentage par rapport à sa valeur de 2020. Cette évolution est similaire au TBS filles qui est passé de 69,1% en 2020 à 64,4% en 2021 puis à 64,3% en 2022.

A l'image de l'Écart entre Régions de plus Fort et Faible TBA, celui du TBS a connu la même évolution. C'est toujours la région de Tillabéri qui dispose du plus bas TBS (53,61%) contre un TBS de 68,4% en 2020. En 2021, la région de Zinder a enregistré le plus faible TBS de 56,98% suivie de Diffa avec 57,21%.

5.3.3. Cycle de base 2

Tableau n°12 : Taux de transition, d'admission et de scolarisation

Indicateurs	2020	2021	2022
Taux global de transition CM2-6ème	**54,6%**	**64,0%**	**49,7%**
Taux de transition CM2-6ème des Garçons	54,9%	64,0%	48,7%
Taux de transition CM2-6ème des Filles	54,3%	63,9%	50,9%
Écart entre régions de plus fort et faible taux transition CM2-6ème	55,6%	40,8%	49,8%
Taux brut global d'admission en 6ème	**35,8%**	**34,5%**	**35,3%**
Taux brut d'admission des Garçons	39,2%	36,7%	37,5%
Taux brut d'admission des Filles	32,4%	32,4%	33,2%
Écart entre régions de plus fort et faible taux brut d'admission en 6ème	85,3%	73,7%	75,8%
Taux brut global de scolarisation	**29,1%**	**29,3%**	**29,4%**
Taux brut de scolarisation des Garçons	31,9%	31,2%	30,9%
Taux brut de scolarisation des Filles	26,2%	27,3%	27,8%
Écart entre régions de plus fort et faible taux brut de scolarisation	80,9%	73,8%	75,4%

Source : Annuaire statistique MEN

Au niveau du cycle de base 2, le taux de transition CM2-6è a connu une nette régression entre 2021-2022 passant de 64,0% à 49,7%, soit un gain de 14,3 points de pourcentage. Cette tendance est constatée au niveau des filles et des garçons avec des gains respectifs de 13,2 et 15,3 points de pourcentage.

Cette performance pourrait s'expliquer par l'amélioration de la gestion des flux post CM2 vers l'enseignement technique et la formation professionnelle à travers le nouveau mécanisme d'orientation et de gestion de flux adopté par les ministères en charge de l'éducation et de la formation.

Quant aux TBA et TBS, on constate une amélioration entre 2021 et 2022. Ainsi, le taux d'admission en 6ème passe de 34,50% en 2021 à 35,30% en 2022 soit un gain de 0,8 point de pourcentage qui est le même chez les filles et les garçons. Ce constant est aussi valable pour le TBS global bien que le gain ne soit que de 0,1 points de pourcentage et de 0,5 pour le TBS filles. Cependant, cet indicateur pour les garçons est en régression constante sur la période 2020-2022, passant de 31,9% à 30,9%.

Par rapport à la disparité entre régions, l'Écart entre régions de plus fort et faible TBA, est en nette régression sur la période 2020-2022 (gain de 9,5 points de pourcentage) malgré que cet écart s'est creusé davantage en 2022 par rapport à 2021. Cette observation est valable à l'Écart entre régions de plus fort et faible TBS sur la même période (gain de 5,5 points de pourcentage). Cette progression de trois indicateurs, bien que modeste, pourrait s'expliquer par l'amélioration de l'offre éducative et surtout la mise en œuvre des actions du maintien des filles à l'école comme l'octroi des bourses et allocations et certains avantages non monétaires comme les kits GSM.

En somme, malgré cette progression mitigée de ces indicateurs, les valeurs cibles anticipées n'ont été atteintes et même dépassées que pour le TBA.

5.3.4. Cycle moyen

Tableau n°13 : Taux de transition, d'admission et de scolarisation

Indicateurs	2020	2021	2022
Taux global de transition 3ème-2nde	**46,3%**	**50,6%**	**21,0%**
Taux de transition 3ème-2nde des Garçons	50,4%	54,8%	23,1%
Taux de transition 3ème-2nde des Filles	40,9%	45,3%	18,5%
Taux brut global d'admission en 2nde	**8,6%**	**9,2%**	**5,3%**
Taux brut d'admission au cycle moyen des Garçons	10,5%	11,0%	6,4%
Taux brut d'admission au cycle moyen des Filles	6,7%	7,4%	4,3%
Écart entre régions de plus fort et faible taux d'admission en 2nde	33,6%	35,9%	28,2%
Taux brut global de scolarisation	**10,0%**	**10,7%**	**9,8%**
Taux brut de scolarisation des Garçons	12,3%	13,2%	11,9%
Taux brut de scolarisation des Filles	7,7%	8,3%	7,7%
Ecart entre régions de plus fort et faible taux brut de scolarisation	46,2%	42,8%	42,7%

Source : Annuaires statistiques MEN

L'analyse du tableau montre que les valeurs globales de chacun des trois indicateurs (TT, TBA, TBS) ont enregistré une hausse en 2021 et une régression en 2022 par rapport à sa valeur de l'année précédente.

En effet, le TT passe de 46,3% à 50,6% en 2021, puis à 21% en 2022. Cette variation est la même chez les filles et les garçons bien que le taux des garçons soit supérieur à celui des filles. Quant au TBA, il a évolué de 8,6% en 2020 à 9,20% en 2021 puis à significativement régressé à 5,30% en 2022 soit un recul 3,9 points de pourcentage par rapport à 2021. Les TBA filles et garçons ont évolué de la même façon que le global avec des écarts respectifs de 3,1 et 4,6 points de pourcentage par rapport à leurs valeurs de 2021.

S'agissant du TBS, sur la même période 2020-2022, il a reculé de 0,2 point pourcentage en passant de 10,0% à 9,8%. Les TBS filles et garçons ont évolué de la même façon que le global avec des écarts respectifs de 0,6 et 1,3 points de pourcentage par rapport à leurs valeurs de 2021.

Par rapport à l'Écart entre régions de plus fort et faible, pour le TBS, il est en constante régression en passant de 46,2% en 2020 à 42,7% en 2022 en revanche pour le TBA, après une hausse à 35,9% en 2021, il a régressé de 7,7 points de pourcentage en 2022. On peut dans l'ensemble retenir que l'écart entre les régions de plus fort et faible taux est en nette réduction sur la période 2020-2022.

Les évolutions de ces indicateurs sur la période 2020-2022 pourrait s'expliquer par les déplacements des populations liées à l'insécurité.

L'ensemble des valeurs cibles anticipées n'ont pas été atteintes.

5.4. Amélioration de la qualité de l'éducation

5.4.1. Primaire

Tableau n°14 : Taux d'achèvement primaire (TAP)

Indicateurs	2020	2021	2022
Taux d'achèvement primaire (TAP)	**53,90%**	**60,90%**	**53,00%**
Taux d'achèvement primaire (TAP) des filles	51,10%	56,70%	49,30%
Ecart entre Régions de plus Fort et Faible TAP	69,80%	69,70%	66,60%

Source : Annuaires statistiques MEN

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le TAP aussi a évolué comme le TBA et le TBS sur la période 2020-2022 en global comme chez les filles. En effet, le TAP global est passé de 53,9% en 2020 à 60,9% en 2021 avant de chuter à 53% en 2022 alors que ce valeur cible anticipée pour 2022 était de 80,2%. Par ailleurs, on a assisté sur cette période à une réduction de l'Ecart entre Régions de plus Fort et Faible taux. Ainsi, on peut constater qu'aucune des cibles n'a été atteinte.

La régression de cet indicateur pourrait s'expliquer par les abandons massifs en cours de cycle primaire dus aux déplacements des populations pour des raisons d'insécurité.

5.4.2. Cycle de base 2

Tableau n°15 : Taux global d'achèvement au cycle de base 2

Indicateurs	2020	2021	2022
Taux global d'achèvement	**18,20%**	**17,00%**	**15,50%**
Taux d'achèvement des Garçons	20,10%	18,40%	16,20%
Taux d'achèvement des Filles	16,20%	15,60%	14,80%

Source : Annuaires statistiques MEN

Comme au cycle primaire, le TA du cycle de base 2 est en régression continu sur la période 2020-2022 passant de 18,2% à 15,5%. Il en est de même pour les filles et les garçons bien qu'en 2022, 91 filles achèvent le cycle pour 100 garçons. Les valeurs cibles ne sont pas aussi atteintes pour cet indicateur. Cela s'explique par les raisons énumérées précédemment.

5.4.3. Cycle moyen

Tableau n°16 : Taux global d'achèvement au cycle moyen

Indicateurs	2020	2021	2022
Taux global d'achèvement	**8,30%**	**17,00%**	**8,60%**
Taux d'achèvement des Garçons	10,50%	18,40%	10,30%
Taux d'achèvement des Filles	6,10%	15,60%	6,90%

Source : Annuaires statistiques MEN

Au cycle moyen, le TA a enregistré une hausse passant de 8,3% en 2020 à 17,0% en 2021 puis a chuté presque à la moitié de sa valeur en 2022. Les taux des filles et garçons ont connu le même sort au cours de la même période. C'est ainsi qu'en 2022, on constate que 67 filles achèvent le cycle pour 100 garçons. Contrairement aux cycles primaire et base 2, toutes cibles anticipées ont été atteintes et même dépassées. Cela pourrait s'expliquer par le fait que c'est une population scolarisée la moins affectée par les déplacements des populations cités plus haut.

5.5. Développement de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle

5.5.1. Alphabétisation

Tableau n°17 : Indicateurs d'alphabétisation

Indicateurs	2020	2021	2022
Nombre d'adultes inscrits dans les centres d'alphabétisation	27 293	47 501	49 292
Proportion des femmes inscrites dans les centres d'alphabétisation	70,00%	75,30%	81,03%
Taux global de fréquentation	78,50%	67,20%	82,9
Taux de fréquentation des femmes	78,50%	68,00%	83,5%
Taux de réussite en fin de campagne	56,10%	55,00%	59,0%
Taux de réussite des femmes en fin de campagne	78,5	50,6	57,7%

Source : Annuaires statistiques MEN/base des données de la DGAENF

Malgré la variation d'une année à une autre, le nombre d'adultes inscrits dans les centres alpha sur la période 2020-2022, la proportion de femme inscrites a connu une progression continue en passant de 70,0% à 80,4% c'est-à-dire sur les 27 293 inscrits en 2020, 19 105 sont des femmes contre 37 538 femmes en 2022. En plus de leur fort taux de participation, les femmes enregistrent le meilleur taux de fréquentation des centres. En effet, le taux de fréquentation global passe de 78,5% en 2020 à 82,9% en 2022 alors que pour les femmes il est passé de 78,5% à 83,5% en 2022. Après avoir connu une régression entre 2020 et 2021 passant de 56,1% à 55,0%, le taux de réussite en fin de campagne en 2022 est de 59,0% soit un gain de 4 points de pourcentage par rapport à sa valeur de 2021. Le taux de réussite des femmes en fin de campagne a évolué de la même façon avec un gain de 7,1 points de pourcentage par rapport à sa valeur de 2021.

5.5.2. Éducation non formelle

Tableau n°18 : Indicateurs de l'éducation non formelle

Indicateurs	2020	2021	2022
Nombre d'apprenants régulièrement inscrits dans les centres ENF	26 756	22 913	37 429
Proportion des filles inscrites dans les centres ENF	49,70%	48,02%	49,93%
Part des effectifs des classes passerelles et de secondes chances		76,99%	53,84%
Part des effectifs de CCEAJ		80,07%	81,56%
Proportion des apprenants des centres de l'ENF transférés au système formel	90,94%	90,70%	73,40%
Propositions des apprenants transférés de la Passerelle au cycle de base 1		79,12%	87,60%
Proportion des sortants des CCEAJ orientés		74%	94,43%

Source : Annuaires statistiques MEN/base des données de la DGAENF

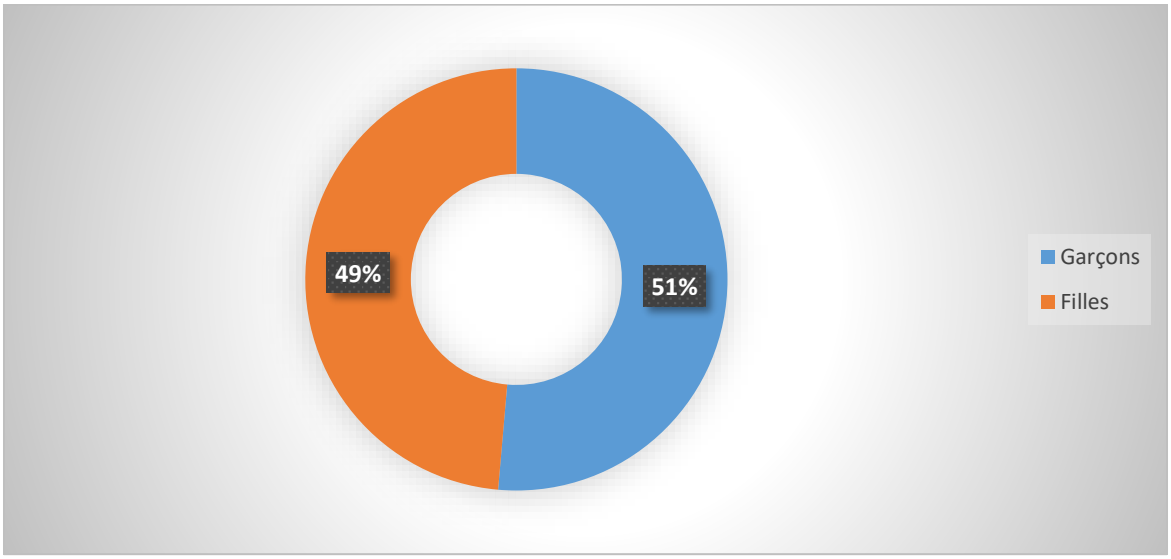
L'analyse du tableau ci-dessus montre que le Nombre d'apprenants régulièrement inscrits dans les centres ENF a connu une régression de 26 756 en 2020 à 22 913 en 2021 puis a cru en 2022 à atteindre 37 429 apprenants. La proportion des filles inscrites dans les centres ENF a évolué de la même façon.

5.6. Enseignement technique et formation professionnelle

5.6.1. Enseignement technique et professionnel

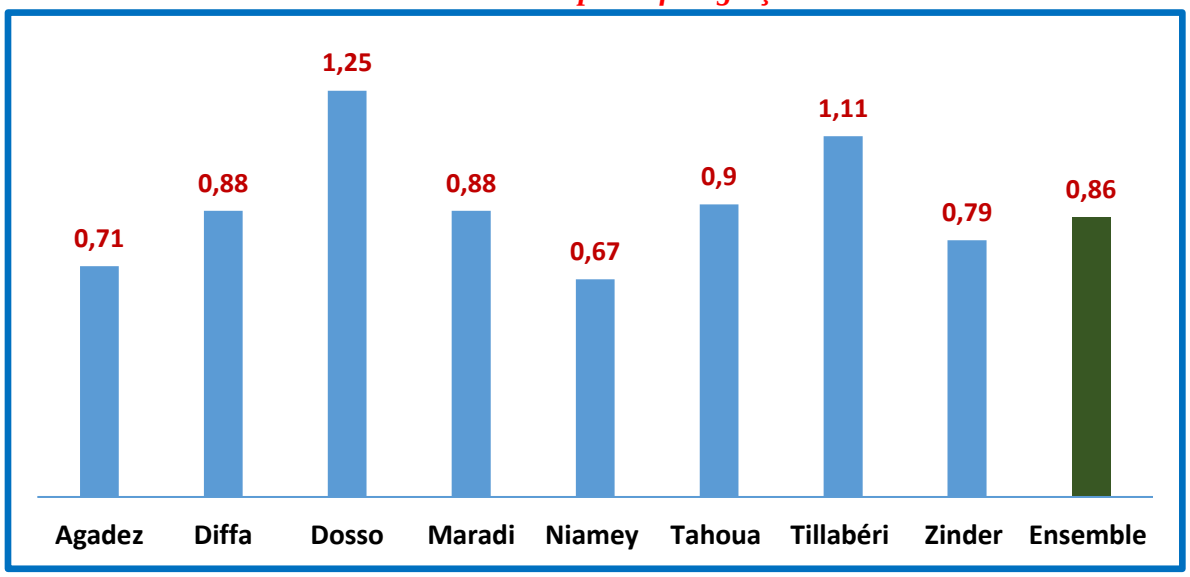
Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, les filles représentent 49% et les garçons 51%.

Graphique n°5 : Répartition des apprenants au niveau de l'enseignement technique et professionnel selon le sexe



5.6.2. Formation professionnelle

Effectifs des inscrits dans les écoles de formation professionnelle publiques par région et selon le sexe de 2017-2018 à 2020-2021 : Indice de parité fille/garçon



Sources : DSI/METFP Annuaire statistique 2018, 2019, 2020 et 2021

Les effectifs des filles ***inscrites dans les écoles de formation professionnelle publiques*** est inférieur à celui des garçons en 2022 avec un indice de parité fille/garçon de 0,86. Cela cache des disparités entre les régions où Dosso et Tillabéri enregistrent des indices supérieurs à 1 avec respectivement 1,25 et 1,11.

5.7. Accès aux services de la santé

La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié a connu une baisse de 1,53 point de pourcentage en 2016 et 2020 et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 126 à 95 décès pour mille entre 2015 et 2018. Le taux de mortalité néonatale a connu une baisse considérable de 24 pour mille en 2012 à 7,3 pour mille en 2019. L'incidence du VIH/SIDA a connu une amélioration de 0,06 point de pourcentage entre 2015 et 2018 en s'établissant à 0,01% en 2018. Les proportions d'adultes et d'enfants infectés du VIH/SIDA sous ARV ont progressé respectivement de 53,3% en 2017 à 52,4% en 2020 pour les adultes (15 ans et plus) et de 39,3% à 44,4% pour les enfants (< 15 ans) au cours de la même période.

L'incidence de la tuberculose pour 1000 habitants et celui du Paludisme, se sont dégradées en passant de 0,61 en 2015 à 0,9 en 2018 pour le premier et de 160,48 en 2015 à 198,02 en 2020 pour le second ; tandis que le taux d'utilisation de la contraception moderne a connu une évolution significative de 22,96 points de pourcentage sur la période 2016-2020 et le taux de couverture vaccinale s'est établi à 100% depuis 2018.

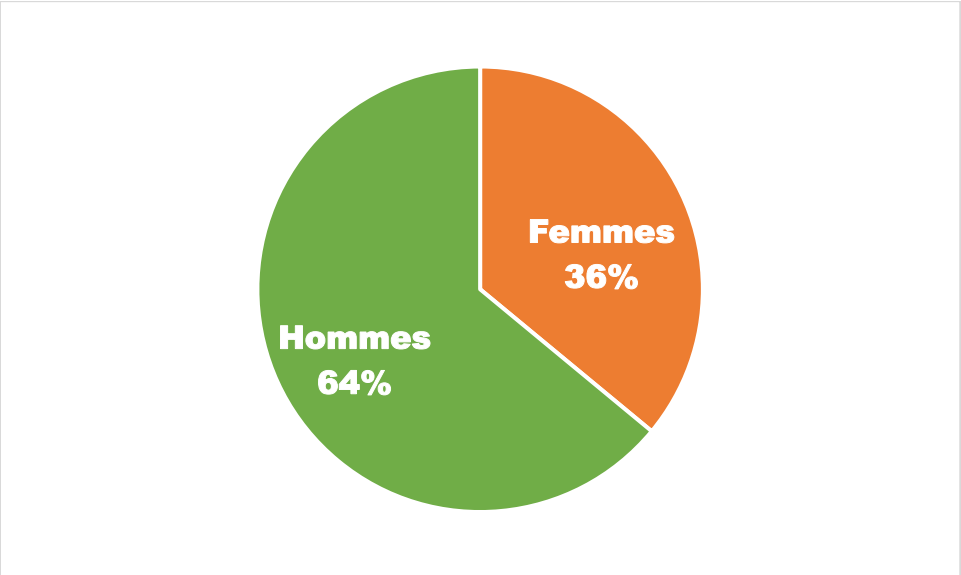
Le taux de mortalité maternelle est de 520 décès pour 100 000 naissances selon l'enquête ENISED 2015. Selon les estimations de l'INS, ce taux connaitrait une baisse pour s'établir à 512,6 en 2017 et 505 en 2018. Cela pourrait s'expliquer par l'amélioration de l'accès aux services de santé maternelle, notamment la gratuité de la césarienne et les consultations prénatales.

Par ailleurs, selon l'étude réalisée en 2016 par Handicap International et la Fédération Ouest Africaine des Personnes Handicapées, sur l'inclusion des personnes handicapées dans la stratégie VIH de 6 pays d'Afrique de l'Ouest à travers la promotion de leurs droits, le taux de prévalence du VIH chez les Personnes Handicapées est de 0,7%. Ce taux est encore plus élevé chez les hommes (0,9%) que chez les femmes (0,4%).

Parmi les normes de l'OMS en matière de densité du personnel, le Niger respecte ainsi celles relatives au nombre d'infirmiers et de sages-femmes, soit respectivement 1/3208 habitants et 1/3728 Femmes en âge de procréer (FAP). Par contre, le ratio médecin/habitants n'est pas encore conforme à la norme de l'OMS (1/10.000 habitants) qui est 1/20352 habitants (annuaire statistique 2020).

5.8. Accès aux TICS

L'accès et l'utilisation des TIC par les femmes sont essentiels pour leur autonomisation économique, sociale et politique. Les TIC peuvent également contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes.



Source : INS, ENISED 2015 et Enquête TIC 2022

Selon l'enquête réalisée en 2022 par l'INS, seulement 36% des femmes ont accès au TIC contre 64% en 2022. Cette situation pourrait s'explique par la ruralité de la population où dans la plupart des cas seulement les hommes ont accès au TIC. En effet, les femmes sont plus préoccupées par les travaux domestiques.

Le faible accès des femmes aux TIC par rapport aux hommes est un problème qui touche de nombreux pays et qui a des conséquences négatives sur le développement économique, social et culturel des femmes et des sociétés. Il existe plusieurs facteurs qui expliquent cette inégalité, tels que :

- le coût élevé des équipements et des services numériques, qui limite l'accès des femmes à la téléphonie mobile et à l'internet, surtout dans les pays les moins avancés ;
- le manque d'infrastructures et de couverture réseau, qui réduit les possibilités de connexion des femmes, notamment dans les zones rurales ou isolées ;
- le manque d'éducation et de formation aux compétences numériques, qui empêche les femmes de tirer pleinement parti des opportunités offertes par les TIC ;
- le manque de contenus et de services adaptés aux besoins et aux intérêts des femmes, qui réduit leur motivation à utiliser les TIC ;
- les normes sociales et culturelles, qui assignent aux femmes des rôles traditionnels et limitent leur autonomie et leur liberté d'expression ;
- la violence et le harcèlement en ligne, qui affectent davantage les femmes que les hommes et qui créent un climat d'insécurité et de peur.

Pour réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes, il est nécessaire de mettre en place des politiques publiques et des initiatives privées qui visent à :

- rendre les TIC plus accessibles et plus abordables pour les femmes, en réduisant le coût des équipements et des services, en améliorant la couverture réseau et en offrant des solutions adaptées aux contextes locaux ;
- renforcer l'éducation et la formation aux compétences numériques pour les femmes, en intégrant le numérique dans les programmes scolaires, en proposant des formations spécifiques pour les femmes et en encourageant les filles à s'orienter vers les filières scientifiques et technologiques ;
- créer des contenus et des services numériques qui répondent aux besoins et aux aspirations des femmes, en impliquant les femmes dans la conception et le développement des TIC, en favorisant la diversité culturelle et linguistique et en promouvant l'égalité entre les sexes ;
- protéger les droits et la sécurité des femmes en ligne, en renforçant la législation contre la violence et le harcèlement numériques, en sensibilisant les utilisateurs aux risques et aux bonnes pratiques en ligne et en offrant un soutien aux victimes.

5.9. Participation économique des hommes et des femmes

❖ Taux d'activités économiques

Au Niger, Selon les données du PNUD, le taux d'activité[2] des femmes est des femmes au Niger était de 36,5% en 2021, contre 82,5% pour les hommes. En milieu urbain, 65,6% des hommes sont actifs contre seulement 26,8% des femmes. En milieu rural, 38,6% des femmes sont actives contre 86,5% des hommes3. Cette situation s'affiche au niveau de toutes les régions où les taux d'activités des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. La répartition par région montre qu'au niveau de Niamey et Tahoua, les taux d'activités des femmes sont inférieurs à ceux des autres régions avec respectivement 24% et 24,1%.

Le Niger est l'un des pays les plus touchés par les inégalités de genre dans l'activité économique en Afrique subsaharienne.

Ce faible taux d'activités des femmes au Niger est dû au fait que :

- Les facteurs socio-culturels, tels que les normes de genre, les mariages précoces et forcés, les grossesses précoces, les violences basées sur le genre ou les préférences parentales pour l'éducation et le travail des garçons.
- Les facteurs économiques, tels que la pauvreté, le coût de l'éducation, le travail des enfants ou l'absence de perspectives d'emploi pour les femmes éduquées.
- Les facteurs institutionnels, tels que la pénurie et la mauvaise qualité des infrastructures scolaires, le manque d'enseignants qualifiés et sensibilisés au genre, le faible accès aux manuels et aux matériels didactiques ou le curriculum non adapté aux besoins des femmes.
- Les facteurs environnementaux, tels que l'insécurité, les conflits armés, les catastrophes naturelles ou les épidémies qui affectent l'accès et la continuité de l'éducation et de l'activité des femmes.

2 Le taux d'activité correspond au nombre d'actifs rapporté à l'ensemble de la population en âge de travailler. On considère comme étant en âge de travailler les personnes âgées de 15 à 64 ans. Cet indicateur est exprimé en pourcentage de chaque tranche d'âge. Plus.

Tableau n°19 : Répartition des taux d'activités par région

Région	Masculin	Féminin	Total
Agadez	80,7	30,4	55,9
Diffa	88,2	39,9	64
Dosso	84,1	48,2	65,5
Maradi	81,8	55,7	68
Tahoua	85,9	24,1	53,4
Tillabéri	86,5	29,9	57,1
Zinder	81,4	33,9	57,2
Niamey	66,2	24	45,1
Niger	**82,5**	**36,5**	**58,8**

Source INS : Projection démographique du Niger

- **Activités économiques des femmes et des hommes**

Tableau n°20 : Répartition des actifs occupés en (%) par région selon le sexe en 2021

Régions	Femme		Homme	
	Travaille actuellement	Ne travaille pas actuellement	Travaille actuellement	Ne travaille pas actuellement
Agadez	18,2	0,2	74,6	2,8
Diffa	13,8	0,5	72,7	16,3
Dosso	27,3	14,3	93,2	3,7
Maradi	13,4	3,1	62,5	30,1
Tahoua	8,8	1,0	82,2	14,4
Tillabéri	15,0	2,4	67,9	19,2
Zinder	25,4	2,9	50,5	44,4
Niamey	29,7	2,9	68,0	7,6
Ensemble	**15,8**	**3,7**	**69,4**	**22,9**

Sources : INS, ENAFEM 2021

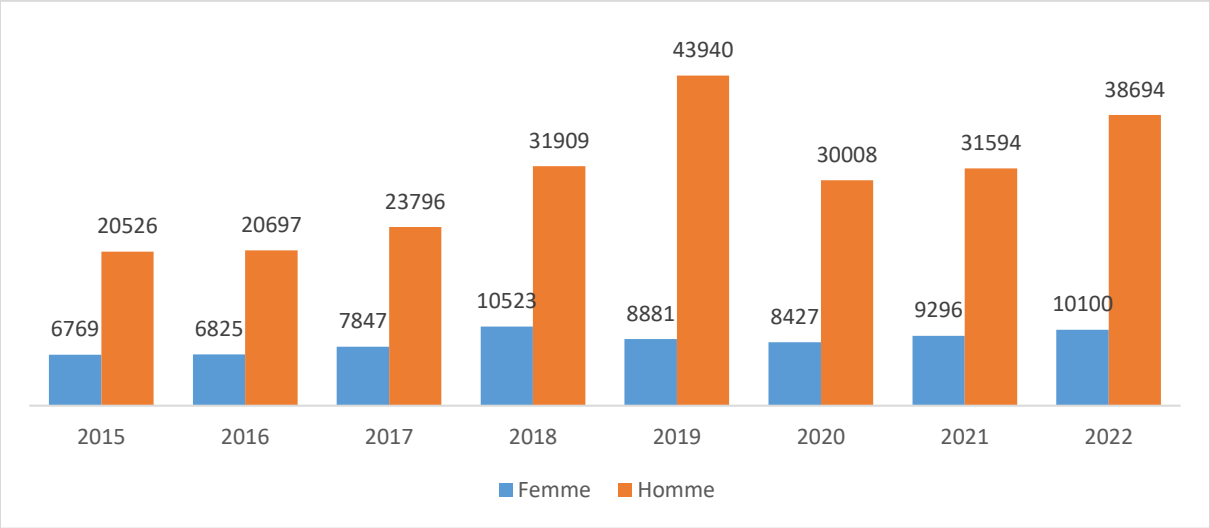
Le tableau indique que sur l'ensemble des actifs occupés, les femmes représentent seulement 15,8% contre 69,4% des femmes. La répartition au niveau des régions fait ressortir des disparités. En effet, les régions de Zinder, Dosso et Niamey enregistrent respectivement 25,4%, 27,3% et 29,7%.

❖ **Emploi**

Tableau n°21 : Demandes d'emploi adressées à l'ANPE par sexe de 2015 à 2022

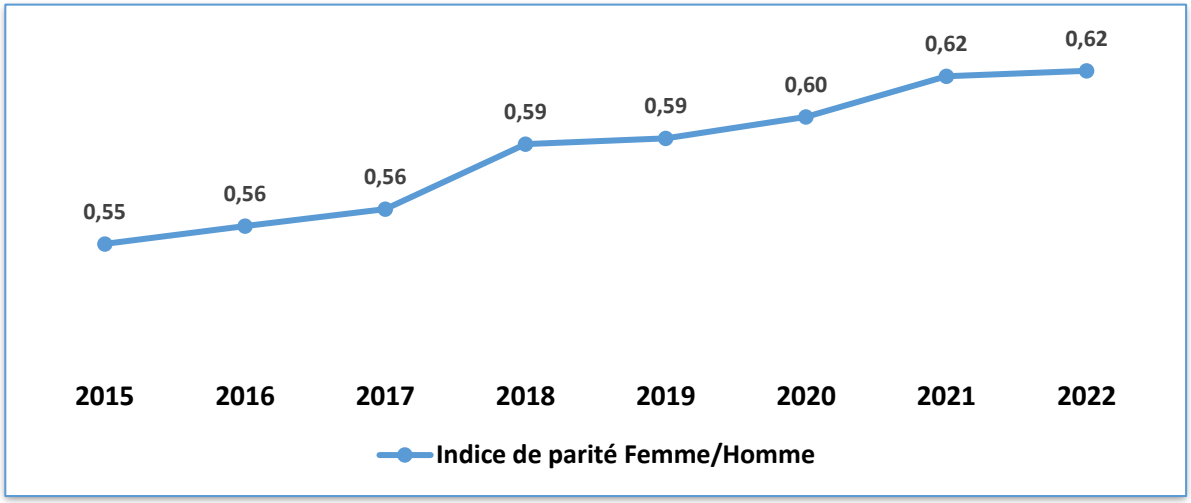
Sexe	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Femme	6 769	6 825	7 847	10 523	8 881	8 427	9 296	10 100
	24,8%	24,8%	24,8%	24,8%	16,8%	21,9%	22,7%	20,7%
Homme	20 526	20 697	23 796	31 909	43 940	30 008	31 594	38 694
	75,2%	75,2%	75,2%	75,2%	83,2%	78,1%	77,3%	79,3%
Ensemble	**27 295**	**27 522**	**31 643**	**42 432**	**52 821**	**38 435**	**40 890**	**48 794**

Source : ANPE du Niger



Les demandes d'emploi adressées à l'ANPE par les femmes sont restées inférieure à celles présentées par les hommes sur la période 2015 à 2022. En 2022, il a été enregistré 38 694 demandées effectuées par les hommes contre seulement 10.100 pour les femmes.

Tableau 62 : Évolution de l'effectif des fonctionnaires selon le sexe par année civile de 2015 à 2022



Source : Direction des statistiques du Ministère de la Fonction Publique et du Travail

L'indice de parité femme/homme est passé de 0,55 en 2015 à 0,62 en 2022. Cela démontre que l'effectif des femmes est largement inférieur à celui des hommes. Toutefois, la courbe a enregistré une tendance haussière en lien avec le recrutement à la fonction publique depuis 2013. En effet, le recrutement a contribué dans une moindre mesure à la réduction des inégalités de Genre dans la fonction publique.

5.10. Participation politique des hommes et des femmes

La participation politique des femmes au Niger est essentielle pour renforcer la démocratie, la gouvernance et le développement du pays. Les femmes représentent plus de la moitié de la population nigérienne et ont le droit de participer pleinement aux affaires publiques. Leur implication dans la prise de décision permettrait également de prendre en compte leurs besoins spécifiques et leurs contributions au développement du pays.

C'est pourquoi, la volonté politique du Niger pour la prise en compte des questions liées à l'égalité et à l'équité de genre s'est de plus affirmée avec l'adoption par l'Assemblée Nationale en 2019, de la loi sur le quota, qui rehausse le quota aux postes électifs de 15% à 25% et de 25% à 30% pour les postes nominatifs. Néanmoins le respect strict de cette loi reste problématique.

5.10.1. Postes électifs

Sur les cinq dernières années, en matière de gouvernance politique, les efforts en termes de promotion de la femme ont porté sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel ainsi que le développement des outils de planification. Concernant le leadership féminin, la loi sur le quota a contribué à l'amélioration de la représentation des femmes aux postes électifs.

Tableau n°22 : Répartition des élues par scrutin selon le sexe en 2020

Election	Hommes	Femmes	Total	Femme élue (%)

Municipale	3 266	1 212		4 478	**27,1**
Régionale	134	73		207	**26,1**
Législative	116	50		166	**30,1**
Présidentielle	1	0		1	**0**

Source : ONPG, 2020

Concernant les élections municipales, on dénombre aujourd'hui 1212 femmes élues sur un total de 4478 conseillers communaux, soit 27,28% alors qu'à l'issue des élections de 2011, les femmes ne représentaient que 15,88% (639 femmes sur 3676 élus locaux). Pour rappel, en 2016, sur 3837 candidats élus, 603 étaient des femmes soit un taux de 15,71% au plan national, quoique à l'époque le pourcentage minimal était de 15%. On constate qu'en 2020-2021, il y'a eu une plus grande vigilance au plan national avec un score de 27,1% s'agissant du respect du quota. Toutefois, on constate un faible respect de la loi sur le quota dans 60 communes. La région de Maradi et de celle de Tillabéri ont respectivement 18 et 17 communes dans lesquelles le quota de 25 % au moins des élus de l'autre genre n'a pas été respecté pendant la répartition des sièges obtenus. De nos jours, les jeunes sont de plus présents dans l'espace politique et cela doit être encouragé, en adoptant par exemple un quota pour les jeunes.

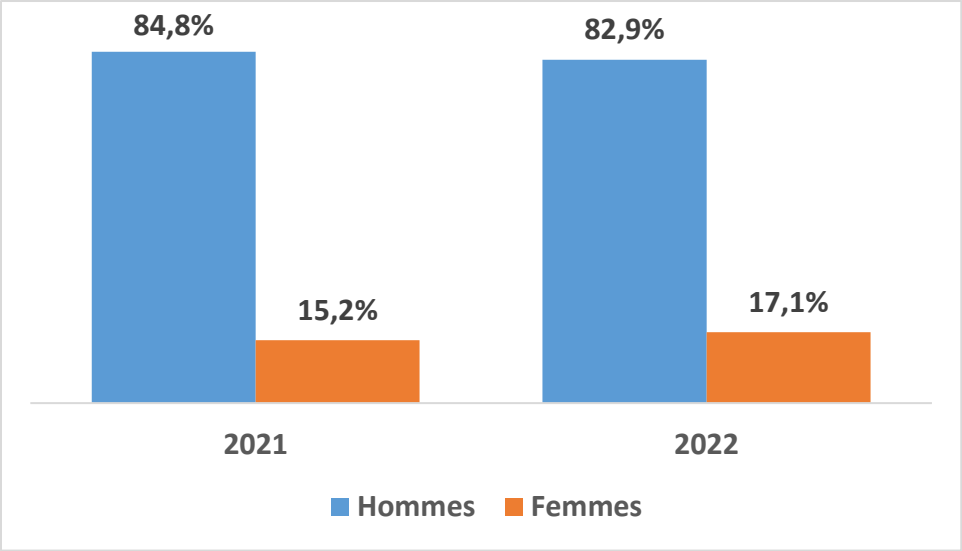
Pour ce qui est des résultats des élections régionales, parmi les 280 élus, les femmes représentent juste 26,07%, un peu plus que le minimum prévu par la loi sur le quota. Toutefois au niveau des régions de Maradi, Tillabéri et Zinder, ayant chacune 41 sièges, le quota n'a pas été respecté. En effet, sur les 123 sièges pourvus dans ces trois régions, les femmes n'ont bénéficié que de 30 sièges soit 24 % alors qu'elles devaient en avoir au moins 33%.

Relativement aux élections législatives, il convient de se féliciter du respect de la loi sur le quota s'agissant des résultats de la répartition des sièges au parlement. En effet, les femmes représentent 30,1% à l'Assemblée Nationale dans la législature actuelle (50 femmes députés sur 166 élus), alors qu'à l'issue des élections de 1999, il n'y avait qu'une seule femme à l'Assemblée Nationale qui comptait 83 députés, soit 1,20%.

5.10.2. Postes électifs

- **Membres du Gouvernement**

Les membres du gouvernement sont constitués d'un peu moins de 83% hommes et seulement 17% femmes alors les dispositions de la loi sur le quota prévoient au moins 30%. Cependant, il a été enregistré une progression.



❖ **Secrétariats Généraux des Ministères et Instituions**

A ce niveau, il n'a été enregistré que les données de 15 ministères. Sur cette base, les femmes représentent globalement 18% contre 82% d'hommes. De manière spécifique, les Femmes SG représentent seulement 15% et les femmes SGA occupent seulement à 22%.

❖ **Postes des DG et Directeurs centraux**

Au niveau des postes des DG, Directeurs centraux et régionaux, les femmes représentent seulement 20,5% contre 79,5% d'hommes sur un effectif total de 273.

Tableau n°23 : Postes des DG, Directeurs centraux et régionaux

Sexe	Directeurs	Proportion
Femmes	56	20,5%
Hommes	217	79,5%
Total	**273**	**100,0%**

Source : Calcul de l'ONPG sur la base des données collectées

❖ Postes de responsabilités au sein des Ministères et Institutions

Ce tableau montre que sur les 13 ministères ayant renseigné les fiches de collecte des données, 3 seulement ont globalement respecté le quota. Il s'agit de : Ministère de l'emploi (41%) ; Ministère de la communication (32%) et Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant (61%).

Les Ministères qui affichent les taux les plus faibles sont le Ministère de l'équipement et le Ministère de l'hydraulique avec respectivement 7% et 10% des femmes. Le caractère trop technique des travaux nécessitant d'être régulièrement sur le terrain au niveau de ces Ministères explique en partie cette situation.

Tableau n°24 : Synthèse des postes de responsabilité au sein des Ministères et Institutions

Source : Calcul de l'ONPG sur la base des données collectées

❖ Gouvernorat et Préfecture

On n'enregistre aucune femme gouverneur et seulement 3 femmes préfets (à peine 5%) sur les 63 pour l'ensemble du territoire national.

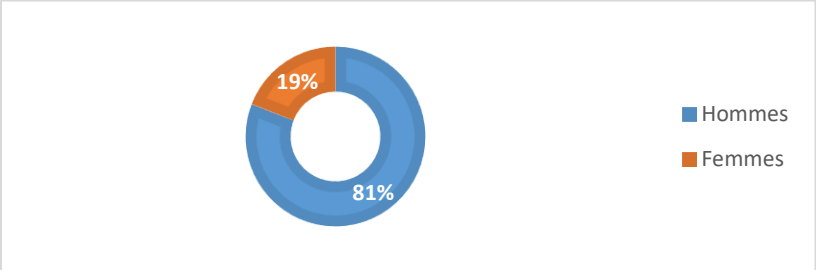
Par ailleurs, on n'enregistre aucune femme SG des Gouvernorat et Préfecture. Néanmoins, sur 8 SGA des gouvernorats, une femme a été nommée.

❖ Représentation diplomatique

La proportion des femmes dans la diplomatie, elle est de 19,10% en 2021 à 18,87% en 2022 pour une cible 21,1%.

	2021	2022
Proportion des femmes dans la diplomatie	19,10%	18,87%

Graphique n°6 : ***Représentation diplomatique***

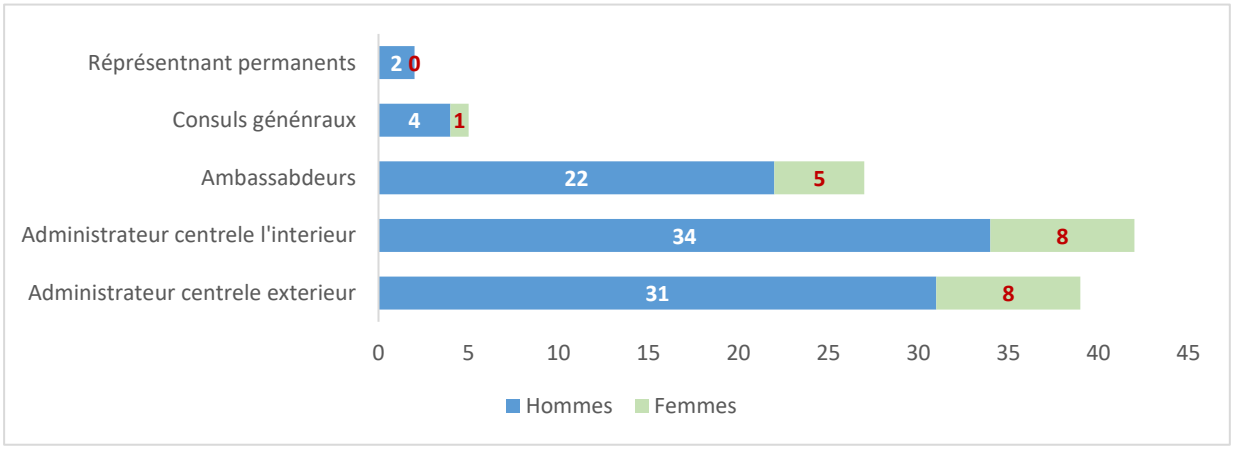


Source : Calcul de l'ONPG sur la base des données collectées

De façon spécifique, les femmes représentent 20,5% au niveau des administrateurs centraux de l'extérieur ; 19,0% au niveau des administrateurs centraux de l'intérieur ; 18,05% au niveau

des ambassadeurs et 20% au niveau des consuls généraux et 0% au niveau des représentations permanentes.

Graphique n°7 : *Représentation diplomatique*



Source : Calcul de l'ONPG sur la base des données collectées

La faible participation politique des femmes au Niger est un phénomène qui s'explique par plusieurs facteurs, notamment :

- Les facteurs socio-culturels, tels que les normes de genre (qui assignent aux femmes un rôle subalterne et domestique, et qui limitent leur accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et aux ressources), les discriminations, les violences ou les stéréotypes qui limitent l'autonomie et l'engagement des femmes dans la sphère publique.
- Les facteurs économiques, tels que la pauvreté, le manque de moyens financiers qui réduisent les opportunités des femmes, qui les rendent dépendantes des hommes et qui réduisent leur capacité à se présenter aux élections ou à mener des campagnes électorales efficaces ;
- Les facteurs institutionnels et organisationnels, tels que le manque de soutien des partis politiques et des leaders masculins, qui ne respectent pas la loi sur les quotas ou qui relèguent les femmes aux dernières places des listes électorales ; le manque de solidarité et de réseautage entre les femmes, qui ne s'organisent pas suffisamment pour défendre leurs intérêts communs et pour se former aux techniques de communication et de plaidoyer.
- Les facteurs éducatifs, tels que le taux d'analphabétisme élevé chez les femmes, le faible accès à l'éducation ou le manque d'information et de sensibilisation sur les droits politiques et civiques des femmes et le harcèlement et la violence politique à l'égard des femmes, qui les dissuade de s'engager dans la vie publique ou qui les expose à des risques pour leur sécurité et leur intégrité.

Pour améliorer la participation politique des femmes au Niger, il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures qui visent à :

- renforcer l'éducation et la sensibilisation des femmes et des hommes sur l'importance de l'égalité entre les sexes et du respect des droits humains ;
- appliquer effectivement la loi sur les quotas qui prévoit un minimum de 10% de femmes pour les postes électifs et un minimum de 25% pour les postes nominatifs ;
- appuyer les initiatives des organisations féminines et de la société civile qui œuvrent pour la promotion du leadership féminin et l'autonomisation économique des femmes ;
- former les femmes candidates aux élections aux techniques de communication, de mobilisation et de gestion ;
- créer un fonds spécial pour financer les campagnes électorales des femmes candidates ;
- protéger les femmes engagées en politique contre toute forme de violence ou de discrimination.

5.11. Participation à la gestion sécuritaire et au maintien de la paix

L'implication des femmes dans la sécurité et la paix est essentielle pour garantir la durabilité et l'inclusivité des solutions aux conflits ou aux crises. Les femmes représentent une force positive pour le changement et ont le droit de participer pleinement aux affaires publiques. Leur implication dans la prise de décision permettrait également de prendre en compte leurs besoins spécifiques et leurs contributions au développement du pays.

Toutefois, selon le rapport du Secrétaire général des Nations Unies publié en 2020, la participation des femmes aux processus de paix conduits par l'ONU en 2019 ne dépassait pas 13% pour les négociateurs, 6% pour les médiateurs et 6% pour les signataires. En outre, seulement 21% des accords de paix signés en 2019 contenaient des dispositions relatives aux femmes, à l'égalité des sexes ou aux droits humains1.

La faible implication des femmes dans la sécurité et la paix est un enjeu majeur pour le maintien de la stabilité et du développement des pays touchés par les conflits ou les crises. Il existe plusieurs facteurs qui expliquent cette situation, notamment :

- la persistance des stéréotypes et des préjugés qui confinent les femmes à des rôles passifs et subordonnés, et qui les excluent des sphères de décision politique, militaire et diplomatique ;
- la violence et la discrimination à l'égard des femmes qui s'engagent dans la vie publique, qui les expose à des risques pour leur sécurité et leur intégrité, et qui les dissuade de revendiquer leurs droits ;
- le manque de reconnaissance et de soutien aux contributions des femmes à la prévention et à la résolution des conflits, qui sont souvent invisibilisées ou marginalisées ;
- le manque de ressources et de capacités des femmes pour accéder aux espaces de dialogue et de négociation, qui limite leur influence et leur représentativité ;
- le manque de mise en œuvre effective des normes et des engagements internationaux relatifs à la participation des femmes à la sécurité et à la paix, qui ne sont pas suffisamment traduits en actions concrètes.

L'augmentation des effectifs des femmes dans les FDS au Niger est essentielle pour renforcer la sécurité et la paix du pays. Les femmes apportent une valeur ajoutée aux opérations de maintien de l'ordre, de prévention et de résolution des conflits, en tenant compte des besoins spécifiques des populations civiles, notamment des femmes et des enfants. Les femmes sont également porteuses d'un message de paix et de dialogue, qui peut contribuer à rétablir la confiance entre les FDS et les citoyens.

Ainsi, pour améliorer l'implication des femmes dans la sécurité et la paix, il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures qui visent à :

- protéger les femmes défenseures des droits humains, les journalistes, les syndicalistes et les militantes qui œuvrent pour la paix et la sécurité contre toute forme de violence ou de harcèlement ;
- former les femmes aux techniques de communication, de mobilisation et de plaidoyer pour qu'elles puissent faire entendre leur voix dans les espaces de dialogue et de négociation ;
- créer un fonds spécial pour financer la participation des femmes aux processus de paix et aux opérations de maintien de la paix ;
- appliquer effectivement les normes et les engagements internationaux relatifs à la participation des femmes à la sécurité et à la paix, notamment la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

5.12. Indices d'inégalités

5.12.1. IDH ajusté aux inégalités (IDHI)

L'IDHI du Niger en 2021 est de 0,292 contre 3,383 en ASS.

Tableau n°25 : IDHI du Niger pour 2022

		2019	2022
Niger	Valeur de l'IDHI	0.284	0,292
	Perte globale (%)	27.9	27,0
Afrique subsaharienne	Valeur de l'IDHI	0.380	0,383
	Perte globale (%)	30.5	30,0

Source : PNUD, RMDH 2021/2022.

5.12.2. Développement et inégalité de genre

L'Indice de développement de genre (IDG) mesure l'écart entre les hommes et les femmes en termes de santé reproductive, d'autonomisation économique et de participation politique. L'IDG est de 0,835 en 2022, contre 0,907 en ASS. Cette valeur classe le Niger dans le groupe 5 (groupe 5 : les pays où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH est bas (écart absolu de la parité des sexes supérieur à 10 %).

Quant à l'indice d'inégalité de genre (IIG)[3] qui reflète les écarts entre trois domaines (la santé procréative, l'autonomisation et l'activité économique des femmes), il montre que le Niger avec un IIG de 0,611 est relativement loin du niveau de l'Afrique subsaharienne avec un IIG de 0,569 en 2022. Cette valeur place le Niger 153ème sur 191 pays. Cet indice conforme au niveau de développement du genre au Niger, traduit le faible accès des femmes aux services de santé de la reproduction et leur faible autonomisation économique.

Tableau n°26 : Développement et inégalité de genre au Niger en 2022

Indices		2019	2022
Indice de développement de genre[4] (IDG) 2019	Niger	0,724	0,835
	Afrique subsaharienne	0,894	0,907
Indice d'inégalité de Genre (IIG)	Niger	0,642	0,611
	Afrique subsaharienne	0,570	0,569

Source : PNUD, RMDH 2021/2022.

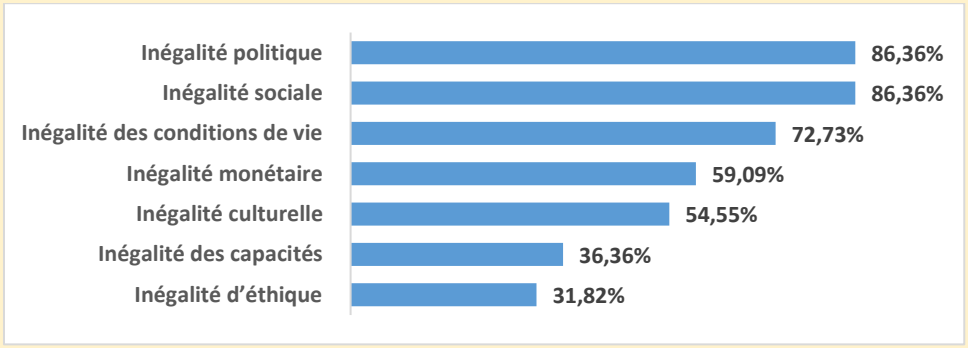
Femmes-hommes dans l'IDH va de moyen à bas (écart absolu compris entre 7,5 et 10 %) et le groupe 5 comprend les pays où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'IDH est bas (écart absolu de la parité des sexes supérieur à 10 %).

[3] *Indice créé par les Nations Unies destiné à évaluer les différences entre les sexes dans la distribution des progrès et à estimer la perte de développement humain due aux écarts de traitement entre homme et femme. Il s'agit d'un indicateur composite des inégalités entre les femmes et les hommes dans trois dimensions : santé procréative, autonomisation et marché du travail.*

[4] *L'indice de développement de genre ou indice sexospécifique du développement humain est un indicateur composite qui comprend les trois variables de l'IDH, mais tient compte des inégalités entre hommes et femmes.*

5.12.3. Résultats de l'enquête de perception sur les inégalités de genre au Niger.

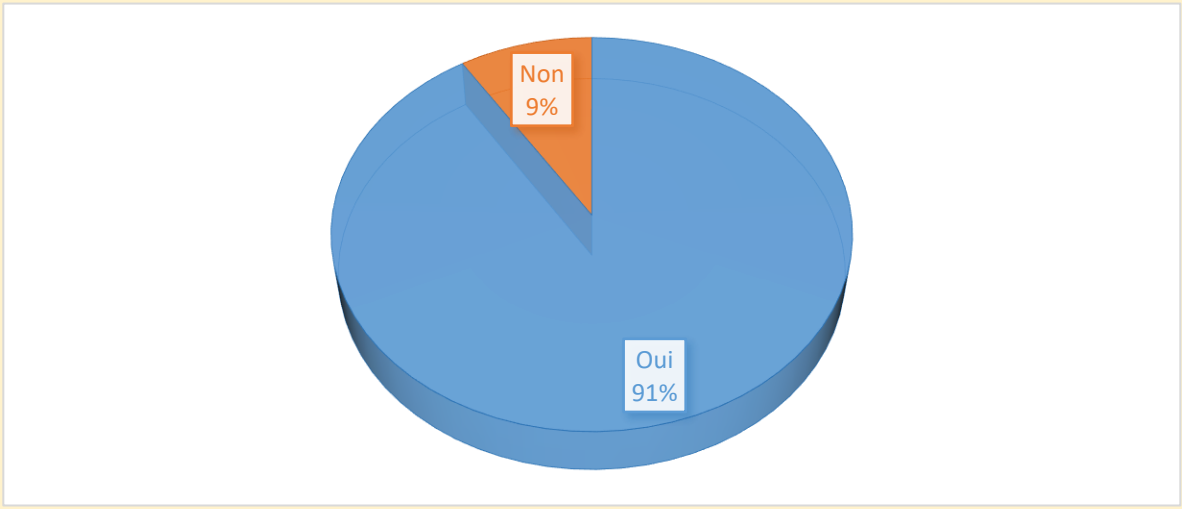
Quels sont les différents types d'inégalité que vous connaissez ?



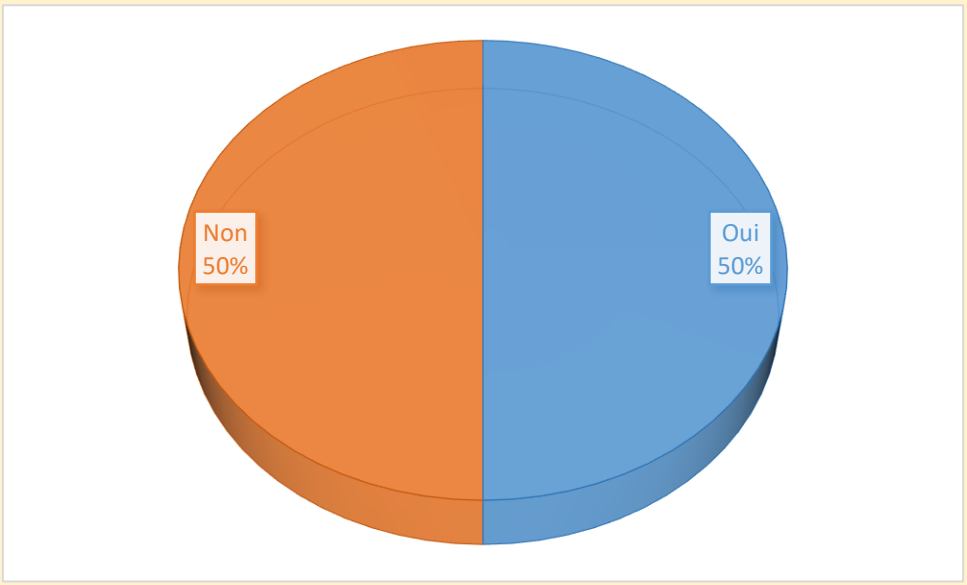
En dépit des efforts consentis par le Gouvernement et ses partenaires, les inégalités de genre persistent au Niger. Ces inégalités sont connues par l'ensemble de la population. En effet, les personnes interrogés, 86,36% connaissent les inégalité politique et sociale ; 72,73% ont connaissent les inégalités liées aux conditions de vie des femmes et des hommes.

Depuis 5 ans, avez-vous le sentiment que les inégalités entre les hommes et les femmes au Niger se sont réduites ?

Parmi les enquêtés, 9 personnes sur 10 ont le sentiment que les inégalités entre les hommes et les femmes au Niger se sont réduites au ours de cinq dernières années : 2018-2022. Ces déclarations sont justifiées à travers l'indice d'inégalité de genre qui est passé de 0,642 en 2019 à 0,611 en 2022. Cette performance reflète les efforts du gouvernement pour renforcer l'autonomisation des femmes, jeunes et la réinsertion socio-économique des personnes vulnérables ; prévenir et assurer la prise en charge holistique des VBG.



Au sein de votre structure, avez-vous le sentiment que les femmes cadres sont suffisamment représentées ?



50% des personnes rencontrées pensent que les femmes cadres ne sont pas suffisamment représentées. Cela s'explique par le fait :

- C'est une question de mentalités, les femmes sont à la traîne
- Il n'y a pas eu de recrutement depuis des années.
- Parce qu'il faut remplir certaines de conditions pour occuper le poste
- C'est une question de mentalité, surtout les hommes pensent que les femmes sont incapables de gérer les affaires administratives. Vue que nous sommes au niveau d'un Ministère technique.
- Vient du fait que de la base le niveau des performances relève des inégalités Taux de réussite faible sur toute l´échelle du primaire à la vie active
- Méconnaissance du rôle des femmes
- Le nombre en termes de qualification
- Elles ne sont pas motivées. Et doivent être formées sur le leadership féminin.

Existe d'une cellule genre et d'un plan d'institutionnalisation GENRE

- 45,45% des structures visitées dispos d'une cellule genre et d'un plan d'institutionnalisation GENRE. Cela reflète l'intérêt qu'accorde les ministères et institutions pour la réduction des inégalités de genre au Niger. A cet effet, il existence dans leur Projet Annuel de Performance ou plan de travail des activités relatives à la promotion du genre ou à la réduction des inégalités. Cela permet de renforcer l'institutionnalisation de genre au sein de leurs structures. En moyenne, la part de ces activités dans le budget de ces institutions est de /////////FCFA.

VI- DIFFICULTES RENCONTRE ET LIMITES DE L'ETUDE

6.1. Difficultés rencontrées

La principale contrainte est la faible collaboration dans la transmission des données par les ministères. Il a été enregistré un taux de réponse très faible (13 ministères sur 33 ont renseigné et transmis les fiches de collecte des données), soit 39%.

6.2. Limites de l'Etude

Les limites de l'étude sont :

- Les données des sociétés d'Etat ne sont pas prises en compte ;
- La non disponibilité de données ;
- Certaines données sont antérieures à la période de l'étude compte tenu de la non disponibilité des données.

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

Le rapport 2022 a mis l'accent sur les, les données sociodémographiques, les violences basées sur le genre, l'accès à l'éducation et formation, l'accès aux services de la santé, la participation à la vie économique et la participation à la vie politique/publique des hommes et des femmes. Globalement, les inégalités persistent dans tous les domaines. Toutefois, il est à retenir que la réduction des inégalités a été renforcée au niveau de la prise de décision (postes électifs).

Recommandation 1 : Dans le domaine de l'éducation : **renforcer l'accès et la qualité de l'éducation pour les filles**, notamment en milieu rural, en améliorant les infrastructures scolaires, en formant les enseignants, en sensibilisant les parents et les communautés, en offrant des bourses et des cantines scolaires, en luttant contre les VBGM, le mariage précoce et les grossesses précoces.

Recommandation 2 : Dans le domaine de la santé : **améliorer l'accès et la qualité des services de santé pour les femmes et les filles**, notamment en matière de santé reproductive et maternelle, en renforçant le personnel soignant, en fournissant des équipements et des médicaments, en promouvant la planification familiale et la prévention des infections sexuellement transmissibles, en luttant contre les mutilations génitales féminines et les violences basées sur le genre.

Recommandation 3 : Dans le domaine de l'emploi : **favoriser l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des femmes**, notamment dans le secteur agricole, en leur facilitant l'accès au crédit, à la formation, aux marchés, aux technologies et aux ressources foncières, en leur offrant des opportunités de diversification des revenus, en renforçant leurs capacités organisationnelles et managériales, en promouvant l'égalité salariale et la protection sociale.

Recommandation 3 : Dans le domaine de la participation politique : **augmenter la représentation et l'influence des femmes dans les instances de décision**, notamment au niveau local, en renforçant leur leadership et leur plaidoyer, en appuyant les réseaux et les associations féminines, en sensibilisant les acteurs politiques et les médias, en appliquant la loi sur le quota d'au moins 25% pour les postes électifs et 30% pour les postes nominatifs.

Recommandation 4 : Dans le domaine du cadre juridique et institutionnel : **renforcer le respect et la promotion des droits humains des femmes et des filles**, en harmonisant la législation nationale avec les conventions internationales ratifiées par le Niger, en renforçant les capacités des acteurs judiciaires et administratifs, en appuyant les mécanismes nationaux et locaux de promotion du genre, en assurant le suivi-évaluation des politiques publiques relatives au genre.